



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

**DEUXIÈME CONFÉRENCE  
INTERNATIONALE SUR LA NUTRITION**

**Rapport  
du Secrétariat mixte  
FAO/OMS de la Conférence**





# CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA NUTRITION

## Rapport du Secrétariat mixte FAO/OMS de la Conférence

Décembre 2014

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ni de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes en pointillé sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO ou de l'OMS, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé. La FAO et l'OMS ont pris toutes les dispositions voulues pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est distribué sans aucune sorte de garantie explicite ou implicite. La responsabilité quant à l'interprétation et à l'utilisation du matériel incombe au lecteur. En aucun cas, ni la FAO ni l'OMS ne sauraient être tenues responsables des préjudices subis du fait de son utilisation.

© FAO/OMS, 2015

La FAO et l'OMS encouragent l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, sous réserve que la FAO et l'OMS soient correctement mentionnées comme sources et comme détentrices de droits d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO ou l'OMS approuveraient les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à [www.fao.org/contact-us/licence-request](http://www.fao.org/contact-us/licence-request) ou adressée par courriel à [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org).

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO ([www.fao.org/publications](http://www.fao.org/publications)) et peuvent être achetés par courriel adressé à [publications-sales@fao.org](mailto:publications-sales@fao.org).

## **REMERCIEMENTS**

---

L'Union européenne, l'Allemagne, l'Italie, la Norvège, la Fédération de Russie, l'Espagne et la Suisse ont apporté un soutien financier pour l'organisation de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition en 2014.

L'impression du présent rapport a été assurée grâce au soutien de l'Italie.



## Table des matières

|   |   |
|---|---|
| DATE ET LIEU DE LA CONFÉRENCE.....  | 1 |
| PARTICIPATION.....  | 1 |
| CÉRÉMONIE D'OUVERTURE .....   | 1 |
| OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE.....   | 2 |
| Élection du Président et des vice-présidents.....   | 2 |
| Adoption de l'ordre du jour et du calendrier .....  | 2 |
| Élection des présidents des tables rondes .....   | 2 |
| ADOPTION DES DOCUMENTS FINAUX DE LA CONFÉRENCE .....  | 3 |
| DÉBAT GÉNÉRAL .....   | 3 |
| PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DES MANIFESTATIONS ORGANISÉES<br>PRÉALABLEMENT À LA CONFÉRENCE ..... | 3 |
| RAPPORTS SYNTHÉTIQUES DES PRÉSIDENTS DES TABLES RONDES .....                                    | 4 |
| ÉVÉNEMENTS PARALLÈLES .....   | 4 |
| CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE.....   | 4 |
| DOCUMENTATION .....   | 5 |

### APPENDICES

1. Ordre du jour
2. Calendrier
3. Déclaration de Rome sur la nutrition
4. Cadre d'action

### ANNEXES

- I. Déclarations de position
- II. Résultats des manifestations organisées préalablement à la Conférence
- III. Résumés des Présidents des tables rondes
- IV. Liste des participants – pays et organisations
- V. Liste des documents

## **DATE ET LIEU DE LA CONFÉRENCE**

1. La deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), organisée conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), s'est tenue au Siège de la FAO, à Rome (Italie) du 19 au 21 novembre 2014. La Conférence avait pour mandat i) de recenser les progrès réalisés depuis la Conférence internationale sur la nutrition de 1992, de relever les nouveaux défis, de mettre à profit les nouvelles possibilités et d'identifier les options en matière de politiques s'agissant d'améliorer la nutrition; ii) de rassembler les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la santé notamment et d'aligner leurs politiques sectorielles afin d'améliorer la nutrition de façon durable; iii) de proposer des options de politiques modulables et de cadres institutionnels de nature à permettre de relever comme il convient les principaux défis nutritionnels dans un avenir proche; iv) d'encourager un renforcement de la cohérence, sur les plans généraux et des politiques, de l'alignement, de la coordination et de la coopération entre les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la santé notamment; v) de mobiliser la volonté politique et les ressources nécessaires à l'amélioration de la nutrition et vi) d'identifier les priorités de la coopération internationale en matière de nutrition à court et à moyen termes.

## **PARTICIPATION**

2. Au total, 164 Membres de la FAO et de l'OMS, dont 162 États Membres, un Membre associé et l'Union européenne, ainsi que trois observateurs, étaient présents à la CIN2. Outre des invités d'honneur éminents, plus de 2200 personnes ont participé à la Conférence, dont 85 ministres, 23 vice-ministres, 82 ambassadeurs et 114 autres hauts fonctionnaires nationaux. Vingt-sept organisations des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales, ainsi que 164 organisations de la société civile et du secteur privé comptaient parmi les observateurs accrédités.

3. On trouvera à l'*annexe IV* une liste des pays et organisations ayant participé à la Conférence. La liste complète des participants est en ligne sur le site Web de la CIN2, à l'adresse: <http://www.fao.org/3/a-au051t.pdf>.

## **CÉRÉMONIE D'OUVERTURE**

4. M. José Graziano da Silva, Directeur général de la FAO, a souhaité chaleureusement la bienvenue au Dr Margaret Chan, Directeur général de l'OMS, ainsi qu'aux invités de marque et aux éminents participants à la Conférence.

5. Il a été fait part d'une profonde gratitude au Gouvernement de la République italienne pour la générosité avec laquelle il avait accueilli la Conférence.

6. La Conférence a pu prendre connaissance d'un message de M. Giorgio Napolitano, Président de la République italienne.

7. M. Paolo Gentiloni, Représentant de haut niveau de la République italienne, M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (par message vidéo), M. José Graziano da Silva, Directeur général de la FAO, le Dr Margaret Chan, Directeur général de l'OMS et M. Ignazio Marino, Maire de Rome, ont pris la parole à la Conférence.

8. Les déclarations prononcées lors de la cérémonie d'ouverture sont en ligne à l'adresse: <http://www.fao.org/about/meetings/icn2/wednesday-19-november/fr>.



## **OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE**

### **Élection du Président et des vice-présidents**

9. M. Paolo Gentiloni, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République italienne, a été élu Président de la Conférence par acclamation.
10. La Conférence a ensuite élu les vice-présidents suivants:
  - Mme Lois Brown, Secrétaire parlementaire du Ministre du développement international et de la francophonie (Canada);
  - M. German Rafael González Díaz, Secrétaire chargé de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (Guatemala);
  - M. Pinkie Manamolele, Ministre de la santé (Lesotho);
  - M. Ahmed Al-Bakry, Sous-Secrétaire chargé de l'agriculture, Ministère de l'agriculture et des pêches (Sultanat d'Oman);
  - M. Le Mamea Ropati Mualia, Ministre de l'agriculture et de la pêche, (Samoa);
  - M. Rajata Rajatavin, Ministre de la santé publique (Thaïlande).

### **Adoption de l'ordre du jour et du calendrier**

11. La Conférence a adopté l'ordre du jour et le calendrier tels qu'ils sont reproduits en *appendices 1 et 2*.

### **Élection des présidents des tables rondes**

12. Le Président a annoncé la proposition de nomination des six coprésidents suivants des trois tables rondes:

#### *Table ronde 1*

M. Charles McClain, Vice-Ministre de l'agriculture de la République du Libéria

Mme Anne Peniston, Chef de la Division de la nutrition, Bureau de la santé mondiale de l'Agence pour le développement international des États-Unis d'Amérique

#### *Table ronde 2*

M. Igor Radziewicz-Winnicki, Sous-Secrétaire d'État du Ministère de la santé de la République de Pologne

M. Tito Pizarro, Chef de la Division politiques et promotion en matière de santé publique du Ministère de la santé de la République du Chili

#### *Table ronde 3*

M. Louis Lahoud, Directeur général du Ministère de l'agriculture de la République libanaise

M. Hans Brattskar, Vice-Ministre des affaires étrangères du Royaume de Norvège

13. La Conférence a accepté par acclamation les nominations proposées.

## **ADOPTION DES DOCUMENTS FINAUX DE LA CONFÉRENCE**

14. La Conférence a adopté par acclamation la Déclaration de Rome sur la nutrition et le Cadre d'action qui l'accompagne, reproduits respectivement en *appendices 3* et *4*. Des déclarations de position ont été faites par l'Algérie, le Canada et les États-Unis d'Amérique. Le Président a noté que ces déclarations seraient jointes au rapport de la Conférence (*annexe I*).

## **DÉBAT GÉNÉRAL**

15. Outre les déclarations formulées par les invités de marque et autres personnalités éminentes, 134 chefs de délégation des Membres de la FAO et de l'OMS ont pris la parole lors du débat général, de même que 21 représentants d'organisations ayant le statut d'observateur, qu'il s'agisse d'organisations des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales, d'organisations de la société civile ou du secteur privé.

16. Toutes les déclarations prononcées lors du débat général sont en ligne aux adresses suivantes: <http://www.fao.org/about/meetings/icn2/wednesday-19-november/en>; <http://www.fao.org/about/meetings/icn2/thursday-20-november/en>; et <http://www.fao.org/about/meetings/icn2/friday-21-november/en>.

17. Lors d'un segment spécial, le 20 novembre 2014, Sa Sainteté le Pape François a prononcé une déclaration à la Conférence, dont le texte est disponible à l'adresse: [http://www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/icn2/media/statements/doc/201114\\_PAPA.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/icn2/media/statements/doc/201114_PAPA.pdf).

## **PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DES MANIFESTATIONS ORGANISÉES PRÉALABLEMENT À LA CONFÉRENCE**

18. Les résultats de la réunion des parlementaires organisée préalablement à la Conférence, qui s'est tenue à Rome le 18 novembre 2014, ont été présentés à la Conférence par M. Pier Ferdinando Casini, Président de la Commission des affaires étrangères du Sénat de la République italienne. Le texte de son intervention est reproduit à l'*annexe II*.

19. Les résultats de la réunion des organisations de la société civile organisée préalablement à la Conférence, qui s'est tenue à Rome les 17 et 18 novembre 2014, ont été présentés à la Conférence par Mme Josephine Atangana (Plateforme régionale des organisations paysannes d'Afrique Centrale), Mme Munkhbolor Gungaa (Alliance mondiale des peuples autochtones transhumants) et M. Flavio Valente, Secrétaire général du Réseau international d'information et d'action pour le droit à se nourrir. Leurs déclarations sont reproduites à l'*annexe II*.

20. Les résultats de la réunion des organisations du secteur privé, qui s'est tenue préalablement à la Conférence, à Rome, le 18 novembre 2014, ont été présentés à la Conférence par M. David Crean, Vice-Président (Corporate Research and Development, Mars Incorporated); Mme Maria Konate, PDG (Protein Kissée Là, Côte d'Ivoire) et M. Nico van Belzen, Directeur général (Fédération internationale de laiterie). Leurs déclarations sont reproduites à l'*annexe II*.

## RAPPORTS SYNTHÉTIQUES DES PRÉSIDENTS DES TABLES RONDES

21. Trois tables rondes consacrées aux thèmes suivants: 1) La nutrition dans le programme de développement pour l'après-2015; 2) Améliorer la cohérence des politiques en matière de nutrition et 3) Gouvernance et obligation redditionnelle en matière de nutrition se sont tenues pendant la Conférence. Les programmes des tables rondes sont en ligne à l'adresse suivante: [www.fao.org/about/meetings/icn2/roundtables/fr](http://www.fao.org/about/meetings/icn2/roundtables/fr).

22. Les comptes-rendus établis par les présidents des tables rondes ont été présentés comme suit à la Conférence i) pour la Table ronde 1, par Mme Anne Peniston, Chef de la Division de la nutrition, Bureau de la santé mondiale de l'Agence pour le développement international des États-Unis d'Amérique; ii) pour la Table ronde 2, M. Igor Radziewicz-Winnicki, Sous-Secrétaire d'État du Ministère de la santé de la République de Pologne et iii) pour la Table ronde 3, M. Hans Brattskar, Vice-Ministre des affaires étrangères du Royaume de Norvège.

23. On trouvera à l'*annexe III* les résumés établis par les présidents des tables rondes.

## ÉVÉNEMENTS PARALLÈLES

24. Neuf événements parallèles se sont déroulés pendant la Conférence. Ils portaient sur les thèmes suivants: i) Cibles et obligation redditionnelle en matière de nutrition – Programme de développement pour l'après-2015; ii) Rapport mondial sur la nutrition et indice de la faim dans le monde; iii) Mouvement pour le renforcement de la nutrition (SUN) et initiative Obligation redditionnelle en matière de nutrition; iv) Améliorer l'impact des politiques agricoles et alimentaires sur la nutrition; v) Des enfants en bonne santé, des sociétés qui se développent – Le soutien du réseau du système des Nations Unies en faveur des pays qui font des efforts pour réduire les retards de croissance; vi) Lutter contre l'excès pondéral et l'obésité; vii) Transition de programmes de filets de sécurité à des systèmes globaux de protection sociale: du point de vue de la sécurité alimentaire et de la nutrition; viii) Relever le Défi Faim zéro, promouvoir l'objectif d'éradication de la faim – Participation du système des Nations Unies à l'Expo Milan 2015 et coopération Sud-Sud en Amérique latine et dans les Caraïbes et ix) La sécurité sanitaire des aliments: droit ou privilège? Pourquoi la sécurité sanitaire des aliments est un élément essentiel de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

25. Le programme des événements parallèles est en ligne à l'adresse: <http://www.fao.org/about/meetings/icn2/side-events/fr/>

## CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE

26. Les remarques en guise de conclusion du Dr Oleg Chestnov, Sous-Directeur général de l'OMS et de M. José Graziano da Silva, Directeur général de la FAO ont clos les travaux de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition. La Conférence a été déclarée close le 21 novembre 2014. Les déclarations en guise de conclusion sont en ligne à l'adresse: <http://www.fao.org/about/meetings/icn2/friday-21-november/fr>.

## DOCUMENTATION

27. On trouvera une liste des documents de la CIN2 à l'*annexe 5*. Les textes complets des documents de la CIN2 sont en ligne à l'adresse:

<http://www.fao.org/about/meetings/icn2/documents/fr>.

## **APPENDICES**

## **APPENDICE 1 – ORDRE DU JOUR**

1. Cérémonie d'ouverture
2. Ouverture de la Conférence
  - 2.1 Élection du Président et des vice-présidents
  - 2.2 Adoption de l'ordre du jour et du calendrier (ICN2 2014/1 Rev.1; ICN2 2014/INF/1 Rev.1)
  - 2.3 Élection des présidents des tables rondes
3. Adoption des documents finaux de la Conférence (ICN2 2014/2; ICN2 2014/3)
4. Débat général – Déclarations des chefs de délégation
5. Présentation des résultats des manifestations organisées préalablement à la Conférence
6. Rapports synthétiques des présidents des tables rondes
7. Clôture de la Conférence

## APPENDICE 2 – CALENDRIER

| <b>Mercredi 19 novembre 2014</b>            |  |   |
|---|--|---|
|   | <b>Séance plénière</b>   | <b>Salle Verte</b>  |
| <p>Matin<br/>9 heures -<br/>12 h 30</p>     | <p>Cérémonie d'ouverture</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Allocution d'un représentant de haut niveau de la République italienne</li> <li>- Allocution du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies</li> <li>- Allocution du Directeur général de l'OMS</li> <li>- Allocution du Directeur général de la FAO</li> <li>- Allocution de bienvenue du maire de Rome</li> </ul> <p>Ouverture de la Conférence</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élection du président et des vice-présidents</li> <li>- Adoption de l'ordre du jour et du calendrier</li> <li>- Élection des présidents des tables rondes</li> </ul> <p>Adoption des documents finaux de la Conférence</p> <p>Débat général – Déclarations des chefs d'État et de gouvernement et d'autres invités d'honneur</p> |   |
| <p>Après-midi<br/>14 h 30 -<br/>17 h 30</p> | <p>Débat général (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déclarations des chefs d'État et de gouvernement et d'autres invités d'honneur</li> <li>- Déclarations des ministres et autres chefs de délégation</li> </ul>  | <p>14 h 30 – 16 heures</p> <p>Table ronde 1 – La nutrition dans le programme de développement pour l'après-2015</p> <p>16 heures - 17 h 30</p> <p>Table ronde 2 – Améliorer la cohérence des politiques en matière de nutrition:</p> <p>i) Cohérence entre les politiques économiques et l'adoption de régimes alimentaires sains</p> |
| <p>15 h 30</p>                              | <p>Conférence de presse de la Directrice générale de l'OMS et du Directeur général de la FAO</p>   |   |

| <b>Jeudi 20 novembre 2014</b>               |  |   |
|---|--|---|
|   | <b>Séance plénière</b>   | <b>Salle Rouge</b>  |
| <p>Matin<br/>9 heures -<br/>12 h 30</p>     | <p>Débat général (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déclarations des chefs d'État et de gouvernement et d'autres invités d'honneur</li> <li>- Déclarations des ministres et autres chefs de délégation</li> </ul> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 10px; text-align: center; margin: 20px auto; width: 80%;"> <p>Segment spécial</p> <p>Allocution de Sa Sainteté le Pape</p> </div> | <p>9 h 30 – 11 heures</p> <p>Table ronde 2 – Améliorer la cohérence des politiques en matière de nutrition:<br/>ii) Cohérence des politiques pour une agriculture tenant compte de la nutrition</p> <p>11 h 30 – 13 heures</p> <p>Table ronde 2 – Améliorer la cohérence des politiques en matière de nutrition:<br/>iii) La nutrition dans tous les secteurs</p> |
|   | <b>Séance plénière</b>   | <b>Salle Verte</b>  |
| <p>Après-midi<br/>14 h 30 -<br/>17 h 30</p> | <p>Débat général (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déclarations des ministres et des chefs de délégation</li> <li>- Déclarations des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales</li> </ul>   | <p>14 h 30 – 16 heures</p> <p>Table ronde 3 – Gouvernance et obligation redditionnelle en matière de nutrition:<br/>i) gouvernance de la nutrition</p> <p>16 heures – 17 h 30</p> <p>Table ronde 3 – Gouvernance et obligation redditionnelle en matière de nutrition:<br/>ii) Obligation redditionnelle en matière de nutrition</p>                              |

| <b>Vendredi 21 novembre 2014</b>        |  |
|---|--|
|   | <b>Séance plénière</b>   |
| <p>Matin<br/>9 heures -<br/>12 h 30</p> | <p>Débat général (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déclarations des chefs de délégation</li> <li>- Déclarations des chefs de secrétariat des organisations internationales et régionales</li> </ul> <p>Présentation des résultats des manifestations organisées préalablement à la Conférence</p> <p>Rapports synthétiques des présidents des tables rondes</p> <p>Clôture de la Conférence</p> |



## APPENDICE 3 – DÉCLARATION DE ROME SUR LA NUTRITION

*Nous félicitant de la participation de chefs d'État et d'autres invités de haut niveau,*

1. Nous, ministres et représentants des Membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), réunis à Rome du 19 au 21 novembre 2014 à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition, organisée conjointement par la FAO et l'OMS, pour examiner les défis multiples que pose la malnutrition sous toutes ses formes et identifier les moyens de les relever au cours des prochaines décennies;
2. Réaffirmant les engagements pris en 1992 à la première Conférence internationale sur la nutrition, aux Sommets mondiaux de l'alimentation de 1996 et 2002 et au Sommet mondial sur la sécurité alimentaire de 2009, ainsi que les engagements pris au regard des cibles et plans d'action internationaux pertinents, et notamment les cibles mondiales 2025 de l'OMS en matière de nutrition et le Plan d'action mondial 2013-2020 de l'OMS pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles;
3. Réaffirmant le droit de chacun d'avoir accès à une alimentation sûre, suffisante et nutritive dans l'exercice du droit à une alimentation adéquate ainsi que le droit fondamental de chacun d'être à l'abri de la faim, conformément au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et à d'autres instruments pertinents des Nations Unies;

### *Défis multiples que pose la malnutrition s'agissant d'un développement durable sans laissés-pour-compte et de la santé*

4. Reconnaissons que la malnutrition sous toutes ses formes – dénutrition, carences en micronutriments, excès pondéral et obésité – non seulement nuit à la santé et au bien-être des populations en compromettant le développement physique et cognitif, ainsi que le système immunitaire, en exposant davantage les personnes aux maladies transmissibles et non transmissibles, en restreignant la réalisation du potentiel humain et en réduisant la productivité, mais constitue également un lourd fardeau, sous la forme de conséquences socioéconomiques négatives pour l'individu, la famille, la communauté et l'État;
5. Reconnaissons que les causes profondes de la malnutrition et les facteurs qui la favorisent sont complexes et multifactoriels:
  - a) la pauvreté, le sous-développement, une situation économique et sociale défavorisée sont les principaux responsables de la malnutrition, que ce soit dans les villes ou dans les zones rurales;
  - b) l'impossibilité d'accéder à tout moment à une alimentation suffisante, qui soit adéquate aussi bien en quantité qu'en qualité, en accord avec les croyances, la culture, les traditions, les habitudes et préférences alimentaires des individus et conforme aux lois et obligations nationales et internationales;
  - c) la malnutrition est souvent aggravée par des pratiques inappropriées en matière d'alimentation et de soins appliquées aux nourrissons et aux jeunes enfants, un assainissement et une hygiène défaillants, le manque d'accès à l'éducation, à des systèmes de santé de qualité et à l'eau potable, les infections transmises par les aliments et les parasitoses, ainsi que l'ingestion de quantités dangereuses de contaminants chimiques avec des aliments dont la sécurité sanitaire laisse à désirer, du stade de la production à celui de la consommation;

- d) les épidémies, notamment celle de la maladie due au virus Ebola, constituent d'immenses défis pour la sécurité alimentaire et la nutrition.
6. Reconnaissons que différentes formes de malnutrition coexistent au sein de la plupart des pays; si tous les groupes socioéconomiques sont concernés par les risques alimentaires, il existe cependant d'importantes inégalités en ce qui concerne la situation nutritionnelle, l'exposition au risque et le caractère adéquat de l'apport énergétique et de l'apport en nutriments, à la fois d'un pays à l'autre et au sein d'un même pays;
7. Reconnaissons que certains changements socioéconomiques et environnementaux peuvent avoir un impact sur les habitudes en matière d'alimentation et d'activité physique, exposant davantage à l'obésité et aux maladies non transmissibles en raison d'un mode de vie de plus en plus sédentaire et d'une consommation accrue d'aliments à forte teneur en matières grasses, notamment en matières grasses saturées et en acides gras trans, en sucre et en sel/sodium;
8. Reconnaissons la nécessité d'agir face aux impacts du changement climatique et d'autres facteurs environnementaux sur la sécurité alimentaire et la nutrition, en particulier sur la quantité, la qualité et la diversité des aliments produits, en prenant les mesures nécessaires pour lutter contre les effets négatifs;
9. Reconnaissons que les situations conflictuelles et post-conflictuelles, les crises humanitaires et les crises prolongées, imputables, notamment, à des sécheresses, à des inondations, à la désertification, ainsi qu'à des pandémies, compromettent la sécurité alimentaire et la nutrition;
10. Reconnaissons que les actuels systèmes alimentaires sont de plus en plus sollicités afin de fournir à chacun des aliments adéquats, sûrs, variés et riches en nutriments qui contribuent à une alimentation saine, en raison, notamment, des contraintes imposées par la rareté des ressources, la dégradation de l'environnement ainsi que des modes de production et de consommation non durables, les pertes et gaspillages alimentaires et une distribution déséquilibrée;
11. Reconnaissons que le commerce est un élément fondamental de la sécurité alimentaire et de la nutrition et que les politiques commerciales doivent tendre vers le renforcement de la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous, par le truchement d'un système commercial mondial équitable et déterminé par les forces du marché et réaffirmons la nécessité de s'abstenir de mesures unilatérales qui ne sont pas conformes au droit international et en particulier à la Charte des Nations Unies et qui mettent en danger la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que l'indiquait la Déclaration de Rome de 1996;
12. Notons avec une profonde préoccupation que malgré les résultats non négligeables obtenus dans de nombreux pays, on n'a observé, pendant les dernières décennies, que des progrès faibles et inégaux en matière de réduction de la malnutrition et les estimations montrent que:
- a) la prévalence de la sous-alimentation a reculé dans des proportions modérées, mais les chiffres estimatifs en valeur absolue, soit 805 millions de personnes souffrant de sous-alimentation chronique entre 2012 et 2014, demeurent inacceptablement élevés;
  - b) la malnutrition chronique, mesurée par le retard de croissance, a baissé, mais en 2013, elle touchait encore 161 millions d'enfants de moins de 5 ans, la malnutrition aiguë (dépérissement) concernant quant à elle 51 millions d'enfants de moins de 5 ans;
  - c) la dénutrition, principale cause profonde de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans, a été à l'origine de 45 pour cent des décès d'enfants dans le monde en 2013;
  - d) plus de 2 milliards de personnes souffrent de carences en micronutriments, notamment, mais pas exclusivement, en vitamine A, en iode, en fer et en zinc;

- e) l'excès pondéral et l'obésité de l'enfant et de l'adulte ont progressé rapidement dans toutes les régions, touchant 42 millions d'enfants de moins de 5 ans (excès pondéral) en 2013 et plus de 500 millions d'adultes (obésité) en 2010;
- f) les facteurs de risque alimentaires, associés à une activité physique insuffisante, ont un poids de près de 10 pour cent du fardeau mondial de la maladie et de l'invalidité;

***Vision commune pour une action mondiale visant à mettre fin à toutes les formes de malnutrition***

13. Réaffirmons:

- a) qu'il est impératif, pour des raisons sanitaires, éthiques, politiques, sociales et économiques, de mettre fin à la malnutrition sous toutes ses formes, en tenant compte tout particulièrement des besoins spéciaux des enfants, des femmes, des personnes âgées, des personnes handicapées, des autres groupes vulnérables, ainsi que des personnes en situation de crise humanitaire;
- b) que les politiques nutritionnelles devraient favoriser une alimentation variée, équilibrée et saine à tous les stades de la vie. Elles devraient notamment faire une place particulière aux mille premiers jours allant du début de la grossesse à l'âge de 2 ans, aux femmes enceintes, aux femmes allaitantes, aux femmes en âge de procréer et aux adolescentes, en favorisant et en soutenant les soins et les pratiques alimentaires, dont l'allaitement exclusif pendant les six premiers mois et la poursuite de l'allaitement jusqu'à l'âge de 2 ans et au-delà, avec une alimentation d'appoint appropriée. Une alimentation saine dans les écoles maternelles, les écoles, les institutions publiques, les lieux de travail, les foyers et les familles devrait être encouragée;
- c) qu'un appui à une action coordonnée des divers acteurs de l'ensemble des secteurs concernés sur les plans international, régional, national et communautaire doit être consenti par l'intermédiaire de politiques, programmes et initiatives transversaux et cohérents, notamment dans le domaine de la protection sociale, afin d'alléger les fardeaux multiples de la malnutrition et de promouvoir des systèmes alimentaires durables;
- d) que l'alimentation ne devrait jamais être utilisée comme instrument de pression politique et économique;
- e) que l'instabilité excessive des prix des aliments et des produits agricoles peut avoir une incidence négative sur la sécurité alimentaire et la nutrition, doit être suivie de plus près et nécessite une intervention en raison des problèmes qu'elle pose;
- f) que les améliorations de l'alimentation et de la nutrition passent par des cadres législatifs pertinents pour la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, y compris en ce qui concerne le bon usage des produits agrochimiques, grâce à la promotion de la participation aux activités de la Commission du Codex Alimentarius pour l'élaboration de normes internationales en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments, ainsi que pour améliorer les informations destinées aux consommateurs, tout en évitant les techniques inappropriées de commercialisation et de publicité s'agissant des aliments et des boissons non alcoolisées destinés aux enfants, ainsi que le recommande la Résolution WHA63.14;

- g) que les données et indicateurs sur la nutrition, ainsi que les capacités de l'ensemble des pays et l'appui à ces derniers, en particulier les pays en développement, en matière de collecte et d'analyse des données, doivent être améliorés afin de renforcer l'efficacité de la surveillance nutritionnelle, de la prise de décisions et de la reddition de comptes;
- h) qu'il est nécessaire de renforcer les moyens d'action des consommateurs grâce à des informations et à une éducation améliorées reposant sur des bases scientifiques dans les domaines de la santé et de la nutrition afin qu'ils puissent opérer en connaissance de cause leurs choix de consommation des produits alimentaires pour se nourrir sainement;
- i) que la nutrition devrait être intégrée dans les systèmes nationaux de santé, ceux-ci donnant à tous accès à des services de santé intégrés, dans l'optique de la continuité des soins, notamment par la promotion de la santé et la prévention des maladies, le traitement et la réadaptation, et contribuant à la réduction des inégalités en répondant aux besoins et vulnérabilités d'ordre nutritionnel propres aux différents groupes de population;
- j) que les politiques nutritionnelles devraient faire une place particulière aux femmes et avoir pour effet une autonomisation des femmes et des jeunes filles, contribuant ainsi à donner aux femmes le plein accès, en toute égalité, à la protection sociale et aux ressources, y compris, notamment aux revenus, à la terre, aux ressources en eau, aux services financiers, à l'éducation, à la formation, à la science, à la technologie et aux services de santé, favorisant de ce fait la sécurité alimentaire et la santé.

14. Reconnaissions:

- a) que la coopération internationale et l'aide publique au développement en faveur de la nutrition devraient, selon le cas, appuyer ou compléter les stratégies, les politiques, les programmes et les initiatives de surveillance en matière de nutrition sur le plan national;
- b) que la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale est favorisée par des systèmes alimentaires durables, équitables, accessibles dans tous les cas, résilients et multiformes;
- c) qu'une action collective est importante pour améliorer la nutrition et nécessite une collaboration entre les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les communautés;
- d) que le caractère non discriminatoire et sûr de l'accès aux ressources et de l'utilisation de celles-ci conformément au droit international est important pour la sécurité alimentaire et la nutrition;
- e) que les systèmes alimentaires et agricoles, qui englobent les cultures, l'élevage, les forêts, la pêche et l'aquaculture, doivent être pris en compte dans leur ensemble dans le cadre de politiques publiques concertées, y compris sous l'angle des ressources, de l'investissement, de l'environnement, des populations, des institutions et des processus de production, de transformation, d'entreposage, de distribution, de préparation et de consommation des aliments;
- f) que les familles d'agriculteurs, les petits agriculteurs et en particulier les agricultrices jouent un rôle important dans la réduction de la malnutrition et devraient, à ce titre, être soutenus par des politiques intégrées et multisectorielles des pouvoirs publics, selon que

de besoin, de nature à renforcer leur capacité de production, à accroître leurs revenus et à renforcer leur résilience;

- g) qu'il y a, en raison des guerres, des occupations, du terrorisme, des troubles civils et des catastrophes naturelles, des foyers de maladie et des épidémies, ainsi que des violations des droits de l'homme et des politiques socioéconomiques inappropriées, des dizaines de millions de réfugiés, de personnes déplacées, de civils non combattants victimes de la guerre et de migrants, qui sont parmi les groupes les plus vulnérables sur le plan nutritionnel. Les ressources dont on dispose pour prendre soin de ces groupes et pour les réinsérer sont souvent très insuffisantes et les carences nutritionnelles sont fréquentes. Toutes les parties responsables devraient coopérer afin d'assurer l'acheminement et la distribution, dans des conditions de sécurité et sans retard, des denrées alimentaires et des fournitures médicales à ceux qui en ont besoin, dans le respect des croyances, des cultures, des traditions, des habitudes et préférences alimentaires des individus, conformément à la législation nationale, au droit et aux obligations internationaux et à la Charte des Nations Unies;
- h) que l'investissement agricole responsable<sup>1</sup> et notamment dans les petites exploitations et l'agriculture familiale, ainsi que dans les systèmes alimentaires, est indispensable pour venir à bout de la malnutrition;
- i) que les gouvernements devraient protéger les consommateurs, en particulier les enfants, contre la publicité et la commercialisation abusives d'aliments;
- j) que pour améliorer la nutrition, il faut assurer des régimes alimentaires sains, équilibrés et variés, y compris, le cas échéant, les régimes alimentaires traditionnels, satisfaire les besoins en nutriments de toutes les classes d'âge et de tous les groupes ayant des besoins nutritionnels particuliers tout en évitant les excès de matières grasses saturées, de sucres et de sel/sodium et éliminer la quasi-totalité des acides gras trans, notamment;
- k) que les systèmes alimentaires doivent permettre d'un bout à l'autre de l'année un accès à des aliments qui répondent aux besoins nutritionnels des populations et favoriser les modes d'alimentation sains;
- l) qu'il est nécessaire que les systèmes alimentaires contribuent à prévenir et éviter les maladies infectieuses et notamment les zoonoses et à parer à la résistance aux antimicrobiens;
- m) que les systèmes alimentaires, englobant tous les éléments de la production, de la transformation et de la distribution, devraient être durables, résilients et en mesure de fournir de façon équitable des aliments plus variés, prenant dûment soin d'évaluer les impacts sur l'environnement et la santé;
- n) qu'il faudrait réduire les pertes et les gaspillages de produits alimentaires d'un bout à l'autre de la filière alimentaire, en vue de contribuer à la sécurité alimentaire, à la nutrition et au développement durable;
- o) que les organismes des Nations Unies, notamment le Comité de la sécurité alimentaire mondiale et les institutions financières internationales et régionales, doivent collaborer plus efficacement à l'appui des efforts nationaux et régionaux, selon le cas et renforcer la

---

<sup>1</sup> Par agriculture, on entend les cultures, l'élevage, les forêts et la pêche.

coopération internationale et l'aide au développement afin d'accélérer les progrès en matière de lutte contre la malnutrition;

- p) que l'Expo Milano 2015, ayant pour thème «Nourrir la planète, énergie pour la vie», sera, avec d'autres événements et enceintes, l'occasion de souligner l'importance de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de sensibiliser le public, de stimuler le débat international et de mettre en relief les résultats de la CIN2;

### ***Engagement à agir***

15. Nous engageons:

- a) à éliminer, à l'échelle mondiale, la faim et à prévenir toute forme de malnutrition, en particulier la sous-alimentation, le retard de croissance, le dépérissement, le déficit pondéral et l'excès pondéral de l'enfant de moins de 5 ans; ainsi que les carences en micronutriments, en particulier l'anémie, chez la femme et l'enfant, à inverser la tendance à la hausse de l'excès pondéral et de l'obésité et à faire reculer les maladies non transmissibles dues à l'alimentation dans toutes les classes d'âge;
- b) à investir davantage dans des interventions et actions efficaces de nature à améliorer le régime alimentaire et la nutrition des populations, y compris dans les situations d'urgence;
- c) à renforcer les systèmes alimentaires durables, de la production à la consommation et dans tous les secteurs concernés, en élaborant des politiques cohérentes des pouvoirs publics afin d'assurer, d'un bout à l'autre de l'année, l'accès des populations à des aliments répondant à leurs besoins nutritionnels et de favoriser une alimentation sûre et variée;
- d) à faire une plus large place à la nutrition dans les stratégies, politiques, plans d'action et programmes nationaux pertinents et à adapter les ressources nationales en conséquence;
- e) à améliorer la nutrition en renforçant les capacités humaines et institutionnelles de lutte contre toutes les formes de malnutrition, grâce, notamment, à la recherche-développement scientifique et socioéconomique, à l'innovation et au transfert des technologies appropriées à des conditions convenues d'un commun accord;
- f) à renforcer et faciliter les contributions et l'action de toutes les parties prenantes visant à améliorer la nutrition et à promouvoir la collaboration au sein des pays et entre eux, y compris selon les modalités de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et de la coopération triangulaire;
- g) à élaborer des politiques, programmes et initiatives visant à assurer une alimentation saine pendant toute la vie, et ce, dès les premiers stades de la vie et jusqu'à l'âge adulte, notamment pour les personnes ayant des besoins nutritionnels spéciaux, avant et pendant la grossesse, en particulier pendant les 1 000 premiers jours en favorisant, en protégeant et en soutenant l'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois et la poursuite de l'allaitement au sein jusqu'à 2 ans et plus avec une alimentation d'appoint appropriée, une alimentation saine dans les familles et à l'école pendant l'enfance et d'autres formes d'alimentation spécialisée;

- h) à donner aux populations les moyens dont elles ont besoin et à mettre en place un environnement favorable leur permettant de choisir en connaissance de cause les produits alimentaires, pour un mode d'alimentation sain et des pratiques appropriées d'alimentation des nourrissons et des enfants en bas âge grâce à une amélioration de l'information et de l'éducation en matière de santé et de nutrition;
- i) à mettre en œuvre les engagements de la présente Déclaration par l'intermédiaire du Cadre d'action, ce qui contribuera aussi à assurer la reddition de comptes et le suivi des progrès faits en ce qui concerne les objectifs nutritionnels mondiaux;
- j) à envisager comme il se doit d'intégrer la vision et les engagements pris dans la présente Déclaration dans le processus du programme de développement pour l'après-2015, en établissant notamment un éventuel objectif mondial connexe;

16. Demandons à la FAO et à l'OMS, en collaboration avec d'autres organisations, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations internationales, d'apporter leur appui aux gouvernements, sur demande, pour l'élaboration, le renforcement et la mise en œuvre de leurs politiques, programmes et plans visant à relever les multiples défis de la malnutrition;

17. Recommandons à l'Assemblée générale des Nations Unies de souscrire à la Déclaration de Rome sur la nutrition ainsi qu'au Cadre d'action, qui fournit aux gouvernements une série d'options d'action et de stratégies volontaires à l'usage des gouvernements, selon que de besoin et d'envisager de déclarer une décennie d'action pour la nutrition (2016-2025) dans les limites des structures et des ressources disponibles.

## APPENDICE 4 – CADRE D’ACTION

### DE L'ENGAGEMENT À L'ACTION

#### Contexte

1. Globalement, la réduction de la faim et de la malnutrition de la population mondiale s'est sensiblement améliorée depuis la Conférence internationale sur la nutrition (CIN) de 1992. Cependant, le recul de la faim et de la dénutrition a été inégal et intolérablement lent. Aujourd'hui, l'enjeu fondamental consiste à améliorer durablement la nutrition grâce à la mise en œuvre de politiques cohérentes et d'initiatives mieux coordonnées dans tous les secteurs concernés.

#### Finalité et objectifs

2. Le présent Cadre d'action à caractère volontaire a pour finalité d'indiquer la marche à suivre pour concrétiser les engagements pris dans la Déclaration de Rome sur la nutrition adoptée par la deuxième Conférence internationale sur la nutrition tenue à Rome, en Italie, du 19 au 21 novembre 2014. Fondé sur des engagements, des cibles et des objectifs existants, le présent Cadre d'action propose une série d'options politiques et de stratégies que les gouvernements<sup>1</sup>, agissant en concertation avec d'autres parties prenantes, peuvent incorporer, le cas échéant, dans leurs plans nationaux relatifs à la nutrition, à la santé, à l'agriculture<sup>2</sup>, au développement et à l'investissement et prendre en compte lors des négociations d'accords internationaux afin de garantir à tous une alimentation meilleure.

3. C'est aux gouvernements qu'il incombe au premier chef d'agir au niveau du pays en concertation avec un vaste éventail de parties prenantes, notamment les communautés concernées, c'est pourquoi, les recommandations s'adressent principalement aux chefs de gouvernement. Ils examineront la validité des politiques et des mesures recommandées au regard des besoins et de la situation du pays, ainsi que des priorités nationales et régionales et des dispositions des cadres juridiques. Afin qu'il soit plus facile de rendre des comptes, le présent Cadre d'action adopte les objectifs mondiaux existants fixés pour 2025, en ce qui concerne l'amélioration de la nutrition chez la mère, le nourrisson et l'enfant en bas âge<sup>3</sup> et la réduction des facteurs de risque de maladies non transmissibles<sup>4</sup>.

#### Options politiques et programmes recommandés

4. Les options politiques et programmes recommandés ci-après doivent permettre la mise en place d'un environnement favorable et d'améliorer la nutrition dans tous les secteurs.

---

<sup>1</sup> Il est entendu que le terme «gouvernement» englobe l'Union européenne et les autres organisations régionales, s'agissant des affaires relevant de leur compétence.

<sup>2</sup> Dans le présent document, le terme «agriculture» désigne les cultures, l'élevage, les forêts et les pêches.

<sup>3</sup> À savoir: 1) réduire de 40 pour cent le nombre d'enfants de moins de cinq ans présentant un retard de croissance; 2) réduire de 50 pour cent l'anémie chez les femmes en âge de procréer; 3) réduire de 30 pour cent l'insuffisance pondérale à la naissance; 4) pas d'augmentation du pourcentage d'enfants en excès pondéral; 5) porter les taux d'allaitement exclusif au sein au cours des six premiers mois de la vie à au moins 50 pour cent; et 6) réduire et maintenir au-dessous de 5 pour cent le dépérissement chez l'enfant.

<sup>4</sup> À savoir: 1) réduction de 30 pour cent de l'apport en sel; et 2) arrêt de la progression de l'obésité chez l'adolescent et l'adulte.



***Mesures recommandées aux fins de la création d'un environnement favorable à une action efficace***

- Recommandation 1: Renforcer l'engagement politique et la participation sociale aux fins de l'amélioration de la nutrition au niveau des pays, en recourant au dialogue sur les politiques et au plaidoyer.
- Recommandation 2: Élaborer – ou réviser, le cas échéant – et chiffrer les plans nationaux pour la nutrition, harmoniser les politiques des différents ministères et organismes lorsque ces politiques ont des incidences sur la nutrition et renforcer les cadres juridiques et les capacités stratégiques dans le domaine de la nutrition.
- Recommandation 3: Aux fins de l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, renforcer ou établir, selon le cas, dans l'ensemble de l'administration des mécanismes nationaux intersectoriels réunissant plusieurs parties prenantes, pour superviser la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes et autres investissements relatifs à la nutrition. Il peut être nécessaire de mettre en place des plateformes de ce type à différents niveaux et il convient de les assortir de solides mécanismes de prévention des fraudes et des conflits d'intérêts.
- Recommandation 4: Favoriser un investissement responsable et durable dans la nutrition, notamment au niveau national avec des financements locaux; générer des ressources supplémentaires au moyen d'outils de financement novateurs, inciter les partenaires du développement à accroître l'aide publique au développement affectée à la nutrition et encourager les investissements privés en tant que de besoin.
- Recommandation 5: Améliorer la disponibilité, la qualité, la quantité, la couverture et la gestion des systèmes d'information multisectoriels relatifs à l'alimentation et à la nutrition pour améliorer l'élaboration des politiques et la transparence.
- Recommandation 6: Promouvoir la collaboration entre pays, notamment la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, ainsi que la mise en commun d'informations relatives à la nutrition, à l'alimentation, aux technologies, à la recherche, aux politiques et aux programmes.
- Recommandation 7: Renforcer la gouvernance de la nutrition et coordonner les politiques, les stratégies et les programmes des organisations, programmes et fonds du système des Nations Unies dans le cadre de leurs mandats respectifs.

***Mesures recommandées à l'appui de systèmes alimentaires durables pour des régimes sains***

- Recommandation 8: Examiner les politiques et les investissements nationaux et intégrer des objectifs nutritionnels dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes alimentaires et agricoles afin de faire progresser une agriculture sensible aux enjeux nutritionnels, d'assurer la sécurité alimentaire et de favoriser des régimes sains.

- Recommandation 9: Renforcer la production alimentaire et la transformation des aliments sur le plan local, notamment au niveau des petits exploitants<sup>5</sup> et des familles d'agriculteurs en accordant une attention particulière à l'autonomisation des femmes, tout en reconnaissant qu'un commerce efficient et efficace est essentiel à la réalisation d'objectifs nutritionnels.
- Recommandation 10: Favoriser la diversification des cultures, y compris les cultures traditionnelles sous-utilisées, une production de fruits et légumes plus abondante, et une production adéquate de produits d'origine animale le cas échéant, en appliquant des méthodes de production alimentaire et de gestion des ressources naturelles durables.
- Recommandation 11: Améliorer les techniques et les infrastructures d'entreposage, de conservation, de transport et de distribution afin de réduire l'insécurité alimentaire saisonnière, les pertes d'aliments et d'éléments nutritifs et le gaspillage.
- Recommandation 12: Mettre en place et renforcer des institutions, des politiques, des programmes et des services visant à améliorer la résilience de l'approvisionnement alimentaire dans les zones exposées aux crises, y compris celles qui sont touchées par le changement climatique.
- Recommandation 13: Élaborer, adopter des directives internationales à l'appui de régimes alimentaires sains ou les adapter, si nécessaire.
- Recommandation 14: Encourager la réduction progressive des matières grasses saturées, du sucre, du sel/sodium et des acides gras trans dans les aliments et les boissons afin d'en éviter un apport excessive, et améliorer la teneur en nutriments, le cas échéant.
- Recommandation 15: Envisager la mise en place d'instruments réglementaires et d'application volontaire – comme des méthodes et moyens de commercialisation, des campagnes de promotion, des politiques d'étiquetage, des mesures d'incitation ou de dissuasion économiques en se conformant aux normes du Codex Alimentarius et aux règles de l'Organisation mondiale du commerce – pour promouvoir des régimes alimentaires sains.
- Recommandation 16: Établir des normes fondées sur les aliments ou les éléments nutritifs visant à donner accès à des régimes sains et à l'eau potable dans des structures publiques comme les hôpitaux, les crèches, les lieux de travail, les universités, les écoles, les services d'alimentation et de restauration, les bureaux de l'administration publique et les prisons, et encourager la mise en place de dispositifs favorisant l'allaitement au sein.

### ***Mesures recommandées en matière de commerce et d'investissements internationaux***

- Recommandation 17: Encourager les gouvernements, les organismes, les programmes et les fonds des Nations Unies, l'Organisation mondiale du commerce et d'autres organisations internationales à identifier des possibilités de réaliser des objectifs mondiaux en matière d'alimentation et de nutrition, par le truchement de politiques en matière de commerce et d'investissement.

---

<sup>5</sup> L'expression «petits exploitants» désigne les travailleurs agricoles et du secteur alimentaire, les artisans-pêcheurs, les pasteurs, les peuples autochtones et les paysans sans terre (Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition, 2013).

- Recommandation 18: Améliorer la disponibilité de l'approvisionnement alimentaire et l'accès aux aliments par l'intermédiaire de politiques et d'accords commerciaux appropriés, et déployer tous les efforts pour veiller à ce que ces accords et politiques n'aient pas d'incidence négative sur le droit à une alimentation adéquate dans d'autres pays<sup>6</sup>.

#### ***Mesures recommandées en matière d'éducation nutritionnelle et d'information sur la nutrition***

- Recommandation 19: Mettre en œuvre des interventions d'éducation et d'éducation nutritionnelles fondées sur les directives nationales relatives aux régimes alimentaires et sur des politiques cohérentes en matière d'alimentation et de régimes alimentaires, grâce à un renforcement des programmes scolaires, à la mise en place de modules d'éducation nutritionnelle au sein des services sanitaires, agricoles et de protection sociale, à l'organisation d'interventions au niveau des communautés et à la diffusion d'informations sur les points de vente, y compris pour ce qui est de l'étiquetage.
- Recommandation 20: Renforcer les compétences et les capacités en matière de nutrition de manière à permettre des activités d'éducation nutritionnelle, notamment pour les intervenants de première ligne, les travailleurs sociaux, le personnel chargé de la vulgarisation agricole, les enseignants et les professionnels de la santé.
- Recommandation 21: Mener des campagnes de «marketing social» adéquates et mettre en œuvre des programmes de communication autour des changements de style de vie de manière à promouvoir l'activité physique, la diversification des régimes alimentaires, la consommation d'aliments riches en micronutriments comme les fruits et légumes, y compris les aliments traditionnels locaux - en tenant compte des aspects culturels -, une meilleure nutrition des enfants et des mères, des pratiques de soins adaptées et enfin des méthodes d'allaitement et une alimentation d'appoint appropriés, ciblés et adaptés aux différents publics et aux différentes parties prenantes au système alimentaire.

#### ***Mesures recommandées en matière de protection sociale***

- Recommandation 22: Incorporer des objectifs nutritionnels dans les programmes de protection sociale et dans les filets de sécurité de l'assistance humanitaire.
- Recommandation 23: Utiliser des distributions d'espèces et de produits alimentaires, y compris des programmes d'alimentation scolaire et d'autres formes de protection sociale au bénéfice des populations vulnérables afin d'améliorer les régimes alimentaires grâce à un meilleur accès à des aliments acceptables du point de vue des croyances, de la culture, des traditions, des habitudes et préférences alimentaires des personnes, conformément aux législations et obligations nationales et internationales, et adéquats du point de vue nutritionnel à l'appui de régimes sains.
- Recommandation 24: Accroître les revenus des populations les plus vulnérables en créant des emplois décents pour tous, notamment en faisant la promotion d'emplois indépendants.

---

<sup>6</sup> Résolution A/RES/68/177 de l'Assemblée générale des Nations Unies, paragraphe 25.

### ***Mesures recommandées aux fins de l'établissement de systèmes de services de santé solides et résilients***

- Recommandation 25: Renforcer les systèmes de services de santé et promouvoir la couverture universelle des soins de santé<sup>7</sup>, en misant plus particulièrement sur les soins de santé primaires, afin que les systèmes sanitaires nationaux puissent lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes.
- Recommandation 26: Assurer une meilleure intégration des actions en faveur de la nutrition dans les systèmes de services de santé grâce à des stratégies de renforcement appropriées dans divers domaines: ressources humaines, encadrement et gouvernance, financement, prestation de services, fourniture de médicaments essentiels, information et suivi.
- Recommandation 27: Dans le cadre de programmes de santé, promouvoir l'exécution d'interventions directes en matière de nutrition et d'actions sanitaires ayant une incidence sur la nutrition qui soient accessibles à tous.
- Recommandation 28: Mettre en œuvre la Stratégie mondiale de l'OMS pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, le Plan d'application exhaustif 2012-2015 de l'OMS concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant et le Plan d'action mondial 2013-2020 de l'OMS pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles au moyen de financements suffisants et de politiques appropriées.

### ***Mesures recommandées pour promouvoir, protéger et faciliter la pratique de l'allaitement au sein***

- Recommandation 29: Adapter et appliquer le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et les résolutions connexes adoptées ultérieurement par l'Assemblée mondiale de la santé.
- Recommandation 30: Mettre en œuvre des politiques et des pratiques propres à promouvoir la protection des mères qui travaillent, y compris en réformant le droit du travail, le cas échéant<sup>8</sup>.
- Recommandation 31: Mettre en œuvre des politiques, des programmes et des actions visant à faire en sorte que les services de santé puissent promouvoir, protéger et faciliter l'allaitement maternel, y compris dans le cadre de l'initiative Hôpitaux amis des bébés.
- Recommandation 32: Encourager et promouvoir, au moyen d'activités de plaidoyer, d'éducation et de renforcement des capacités, un environnement porteur dans lequel les hommes, en particulier les pères, s'occupent activement de leurs nourrissons et jeunes enfants et partagent cette responsabilité avec les mères. En parallèle, renforcer l'autonomisation des femmes et améliorer leur santé et leur état nutritionnel tout au long de leur existence.

---

<sup>7</sup> Conformément au paragraphe 9 du préambule de la résolution WHA67.14, la couverture sanitaire universelle suppose que chacun, sans discrimination, ait accès à des ensembles de prestations déterminés à l'échelle nationale, comprenant les services essentiels nécessaires en matière de promotion de la santé, de prévention, de traitement curatif et palliatif et de réadaptation, ainsi qu'à des médicaments essentiels, sûrs, financièrement abordables, efficaces et de qualité, sans que le recours à ces prestations n'expose les usagers à des difficultés financières, en mettant l'accent en particulier sur les pauvres, les personnes vulnérables et les couches marginalisées de la population.

<sup>8</sup> Comme le précisent la Convention n° 183 sur la protection de la maternité de l'Organisation internationale du travail et la recommandation 191 correspondante.

- Recommandation 33: Veiller à ce que les politiques et les pratiques mises en œuvre dans les situations d'urgence et les crises humanitaires encouragent, protègent et facilitent l'allaitement au sein.

***Mesures recommandées pour lutter contre le dépérissement***

- Recommandation 34: Adopter des politiques et des mesures et mobiliser les financements nécessaires afin que le traitement du dépérissement soit plus largement accessible grâce à une approche communautaire de lutte contre la malnutrition aiguë et pour améliorer la gestion intégrée des maladies de l'enfant.
- Recommandation 35: Intégrer la mise en place d'une capacité opérationnelle préalablement aux catastrophes et aux situations d'urgence dans les politiques et les programmes pertinents.

***Mesures recommandées pour lutter contre le retard de croissance***

- Recommandation 36: Mettre en place des politiques et renforcer les interventions pertinentes afin d'améliorer la nutrition et la santé maternelles, depuis le stade de l'adolescence jusqu'aux périodes de grossesse et d'allaitement.
- Recommandation 37: Élaborer des politiques, des programmes et des stratégies en matière de santé, afin de promouvoir une alimentation optimale du nourrisson et de l'enfant en bas âge, en particulier l'allaitement exclusif au sein pendant les six premiers mois, suivi d'une période d'alimentation d'appoint suffisante (entre 6 et 24 mois).

***Mesures recommandées pour lutter contre l'excès pondéral et l'obésité chez l'enfant***

- Recommandation 38: Fournir des conseils en matière d'alimentation aux femmes enceintes pour favoriser une prise de poids saine et une nutrition adéquate.
- Recommandation 39: Améliorer l'état nutritionnel et la croissance de l'enfant, notamment en s'attaquant au problème de l'exposition de la mère à l'offre commerciale d'aliments d'appoint facilement accessibles et en améliorant les programmes d'alimentation d'appoint à l'intention des nourrissons et des enfants en bas âge.
- Recommandation 40: Réglementer la commercialisation des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées destinés aux enfants conformément aux recommandations de l'OMS.
- Recommandation 41: Créer un environnement porteur qui encourage l'activité physique pour lutter contre la sédentarité dès les premiers stades de la vie.

***Mesures recommandées pour le traitement de l'anémie chez la femme en âge de procréer***

- Recommandation 42: Améliorer l'apport en micronutriments en encourageant la consommation d'aliments à densité élevée en nutriments, et plus particulièrement en fer, si nécessaire, et en recourant à des stratégies d'enrichissement et de complémentation et promouvoir une alimentation saine et diversifiée.

- Recommandation 43: Fournir aux femmes enceintes une complémentation quotidienne en fer, en acide folique et divers autres micronutriments dans le cadre de soins prénatals; et fournir aux femmes une complémentation intermittente en fer et en acide folique pendant le cycle menstruel, lorsque la prévalence de l'anémie est de 20 pour cent ou plus, ainsi qu'un traitement vermifuge, le cas échéant.

#### ***Mesures recommandées dans les services de santé pour améliorer la nutrition***

- Recommandation 44: Mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à garantir à tous l'accès à des moustiquaires imprégnées d'insecticide et leur utilisation et à faire en sorte qu'un traitement préventif contre le paludisme soit donné aux femmes enceintes dans les zones où le risque de transmission de cette maladie est modéré à élevé.
- Recommandation 45: Assurer la vermifugation périodique de tous les enfants d'âge scolaire dans les zones endémiques.
- Recommandation 46: Mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à améliorer l'aptitude des services de santé à prévenir et traiter les maladies infectieuses<sup>9</sup>.
- Recommandation 47: Fournir une complémentation en zinc pour réduire la durée et atténuer la gravité des épisodes diarrhéiques et en éviter la répétition chez l'enfant.
- Recommandation 48: Fournir aux enfants d'âge préscolaire une complémentation en fer et, entre autres, en vitamine A de manière à réduire le risque d'anémie.
- Recommandation 49: Mettre en œuvre des politiques et des stratégies pour faire en sorte que les femmes soient informées de manière exhaustive et disposent d'un accès total à des services de santé complets qui assurent un appui approprié pour une grossesse et un accouchement sans risques.

#### ***Mesures recommandées en ce qui concerne l'eau, l'assainissement et l'hygiène***

- Recommandation 50: Mettre en œuvre des politiques et des programmes misant sur des approches participatives pour améliorer la gestion de l'eau dans les secteurs de l'agriculture et de la production alimentaire<sup>10</sup>.
- Recommandation 51: Investir dans l'accès universel à l'eau potable et s'engager à atteindre cet objectif, avec la participation de la société civile et l'appui de partenaires internationaux, le cas échéant.
- Recommandation 52: Mettre en œuvre des politiques et des stratégies misant sur des approches participatives pour assurer à tous un accès à des conditions d'assainissement satisfaisantes<sup>11</sup> et promouvoir des pratiques favorisant une bonne hygiène, notamment le lavage des mains avec du savon.

<sup>9</sup> Y compris la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, la vaccination contre la rougeole et le traitement par antibiotiques des infections urinaires féminines.

<sup>10</sup> Notamment avec la réduction du gaspillage d'eau dans le contexte de l'irrigation, les stratégies d'usages multiples de l'eau (y compris les eaux usées) et l'utilisation plus judicieuse des technologies qui conviennent.

<sup>11</sup> Y compris en réalisant concrètement des évaluations des risques et en mettant en œuvre des pratiques de gestion, s'agissant de l'assainissement et de l'utilisation sans danger des eaux usées.

### ***Mesures recommandées en ce qui concerne la sécurité sanitaire des aliments et la résistance aux antimicrobiens***

- Recommandation 53: Élaborer, établir, mettre en œuvre ou renforcer, le cas échéant, des systèmes de contrôle des produits alimentaires, notamment en révisant et en modernisant la législation et les réglementations nationales relatives à la sécurité sanitaire des aliments, pour faire en sorte que, dans toute la filière alimentaire, les producteurs et les fournisseurs d'aliments fassent preuve de responsabilité.
- Recommandation 54: Participer activement aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius relatifs à la nutrition et à la sécurité sanitaire des aliments et appliquer au niveau national, le cas échéant, les normes adoptées à l'échelle internationale.
- Recommandation 55: Adhérer et participer activement aux réseaux internationaux pour mettre en commun les informations relatives à la sécurité sanitaire des aliments, et notamment pour gérer les situations d'urgences<sup>12</sup>.
- Recommandation 56: Sensibiliser les parties prenantes concernées aux problèmes posés par la résistance aux antimicrobiens et mettre en œuvre des mesures multisectorielles permettant de lutter contre ce phénomène, notamment l'emploi raisonné des produits antimicrobiens en médecine vétérinaire et en médecine humaine.
- Recommandation 57: Élaborer et appliquer des directives nationales relatives à l'utilisation prudente des produits antimicrobiens chez les animaux destinés à la production alimentaire, conformément aux normes reconnues à l'échelle internationale et adoptées par des organisations internationales compétentes, afin de réduire l'utilisation non thérapeutique des produits antimicrobiens et de mettre fin à leur utilisation en tant qu'activateurs de croissance en l'absence d'analyses des risques, comme l'indique le Code d'usages du Codex Alimentarius CAC/RCP61-2005.

### ***Recommandations concernant l'obligation de rendre des comptes***

- Recommandation 58: Les gouvernements sont encouragés à fixer des objectifs en matière de nutrition, ainsi que des objectifs d'étape, qui soient cohérents avec le calendrier de mise en œuvre (2016-2025) et les objectifs mondiaux relatifs à la nutrition et aux maladies non transmissibles établis par l'Assemblée mondiale de la Santé. Les gouvernements sont invités à insérer – dans les cadres de suivi nationaux – des indicateurs convenus à l'échelle internationale ayant trait aux résultats obtenus en matière de nutrition (pour suivre les progrès en matière de réalisation des objectifs nationaux), à l'exécution des programmes de nutrition (notamment la couverture des interventions) et à l'environnement politique lié à la nutrition (notamment les arrangements institutionnels, les capacités et les investissements dans le domaine de la nutrition)<sup>13</sup>. Dans toute la mesure possible, il faut que le suivi soit réalisé par l'intermédiaire de mécanismes existants.

---

<sup>12</sup> Réseau international FAO/OMS des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN), [http://www.who.int/foodsafety/areas\\_work/infosan/en/](http://www.who.int/foodsafety/areas_work/infosan/en/).

<sup>13</sup> Les cadres de suivi peuvent être élaborés en s'inspirant du Cadre mondial de suivi concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et l'enfant en bas âge, et du cadre de suivi du Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles, ainsi que des indicateurs de suivi de la sécurité alimentaire (prévalence de la dénutrition (FAO), échelle des expériences de l'insécurité alimentaire et autres indicateurs largement utilisés).

- Recommandation 59: La FAO et l'OMS produiront conjointement, en étroite collaboration avec d'autres organisations, fonds et programmes des Nations Unies et d'autres organisations régionales et internationales compétentes, le cas échéant, des rapports sur la concrétisation des engagements pris dans la Déclaration de Rome sur la nutrition. Les rapports seront fondés sur les autoévaluations des pays ainsi que sur les informations mises à disposition par l'intermédiaire d'autres mécanismes de suivi et de responsabilisation (par exemple, rapports d'autoévaluation du mouvement Scaling Up Nutrition (mouvement du renforcement de la nutrition), rapports présentés à la Conférence de la FAO et à l'Assemblée mondiale de la Santé et le Rapport mondial sur la nutrition).
  
- Recommandation 60: Les organes directeurs de la FAO et de l'OMS et les autres organisations internationales concernées sont invités à envisager d'inscrire la présentation de rapports relatifs à l'ensemble des suites données à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition à l'ordre du jour des réunions ordinaires des organes directeurs de la FAO et de l'OMS, notamment les conférences régionales de la FAO et les comités régionaux de l'OMS, si possible tous les deux ans. Les directeurs généraux de la FAO et de l'OMS sont aussi invités à transmettre ces rapports à l'Assemblée générale des Nations Unies le cas échéant.



## **ANNEXES**

## **ANNEXE I: DÉCLARATIONS DE POSITION**

## **ALGÉRIE**

### **Réserve**

La République Algérienne Démocratique et Populaire invite le Secrétariat de la Deuxième Conférence Internationale sur la Nutrition (CIN2) à inscrire la réserve formulée par l'Algérie sur le paragraphe 14b, anciennement 12d ter, de la Déclaration Politique de la CIN2 dans le rapport final de cette Conférence.

L'Algérie réitère le maintien du «paragraphe 12 d ter» de la déclaration politique qui se lit comme suit: «Que la promotion du droit humain au développement suppose, également, la concrétisation pleine et entière du droit des populations à l'autodétermination et l'exercice de leur droit inaliénable à la souveraineté pleine et entière sur leurs richesses et ressources naturelles», comme cela a été indiqué par notre délégation lors de la réunion du groupe de travail à composition non limitée, tenue à Rome du 10 au 12 octobre 2014 et mentionné dans le texte approuvé par ladite réunion.

Nous estimons que le droit des peuples qui se trouvent en situation d'occupation les privent systématiquement d'accéder à leurs propres richesses et ressources naturelles et à exercer pleinement leur droit au développement; ceci affecte et entrave leur démarche vers la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Nous rappelons que c'est une déclaration politique et que la problématique de la nutrition concerne l'ensemble de la communauté internationale y compris les personnes vulnérables et en particulier les populations qui se trouvent en situation d'occupation.

La suppression de ce paragraphe (12b ter) et son remplacement par le nouveau (14d) qui se lit comme suit: «que le caractère non discriminatoire et sûr de l'accès aux ressources et de l'utilisation de celles-ci conformément au droit international est important pour la sécurité alimentaire et la nutrition», vide le paragraphe en question de sa substance et ne répond pas aux besoins alimentaires et nutritionnels de ces populations.

## **CANADA**

### **Motivation de position**

#### **Déclaration de Rome sur la nutrition et Cadre d'action**

#### **Deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2)**

Le Canada a le plaisir de souscrire à la Déclaration de Rome sur la nutrition et au Cadre d'action de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) et réaffirme son engagement à parvenir progressivement au plein exercice du droit de chacun à un niveau de vie suffisant pour lui-même et sa famille, y compris une nourriture suffisante et du droit fondamental qu'a toute personne d'être à l'abri de la faim, tels qu'ils sont énoncés dans l'Article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

## ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

### Motivation de la position (pour information)

Les États-Unis considèrent la Déclaration politique et le Cadre d'action volontaire comme des étapes importantes des efforts collectifs que nous déployons pour faire progresser la sécurité alimentaire mondiale.

Il incombe aux États de respecter leurs obligations internationales, y compris dans le domaine des droits de l'homme. Cela vaut pour toutes les obligations qu'un État a contractées, quels que soient les facteurs externes. Les États-Unis ne souscrivent pas à une interprétation de la Déclaration ou du Cadre qui laisserait entendre que les États ont des obligations extraterritoriales particulières découlant d'un droit à l'alimentation; par ailleurs, l'adoption de ces documents aujourd'hui ne modifie en rien l'interprétation appropriée de tout autre instrument international, pas plus qu'elle n'affaiblit ou ne modifie les engagements des États-Unis ou de tout autre gouvernement eu égard aux accords relatifs aux échanges commerciaux ou aux investissements et aux mandats afférents aux négociations commerciales en cours.

Les États-Unis sont attachés au droit de toute personne de jouir d'un niveau de vie suffisant, ce qui inclut le droit à l'alimentation, droit reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. En rejoignant le consensus sur cette résolution, les États-Unis ne reconnaissent aucune modification de l'état actuel du droit ou des obligations d'ordre international conventionnel ou coutumier concernant les droits relatifs à l'alimentation, ni de l'interprétation des obligations relatives aux échanges commerciaux et à l'investissement, y compris celles qui concernent la propriété intellectuelle, la santé publique et les mesures sanitaires et phytosanitaires. Les États-Unis rappellent également qu'ils estiment qu'il appartient à l'individu, et non aux gouvernements, d'établir quels aliments conviennent compte tenu de la culture et des traditions de chaque individu et ils estiment que rien, dans la Déclaration politique ou dans le Cadre d'action, ne laisse entendre qu'il en va différemment. Les États-Unis estiment que rien, que ce soit dans la Déclaration politique ou dans le Cadre d'action, ne peut et ne doit être interprété comme donnant quelque indication que ce soit au sujet de l'interprétation d'un instrument international quel qu'il soit.

Les États-Unis ne sont pas partie au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Dès lors, nous interprétons les références au droit à l'alimentation faites dans cette résolution, à l'égard des États Parties à ce Pacte, à la lumière du paragraphe 1 de son article 2. Nous considérons par ailleurs que les références aux obligations des États Membres faites dans cette résolution, s'agissant du droit à l'alimentation, sont applicables dans la mesure où les États ont accepté de telles obligations au niveau national. Au niveau national, les États-Unis mettent en œuvre des politiques qui favorisent l'accès à la nourriture, et notre objectif est de faire de ce monde un monde où tous les êtres humains aient accès à une alimentation adéquate; pour autant, nous ne considérons pas comme une obligation de veiller au respect du droit à l'alimentation.

**ANNEXE II: RÉSULTATS DES MANIFESTATIONS ORGANISÉES  
PRÉALABLEMENT À LA CONFÉRENCE**

## RÉSULTATS DE LA RÉUNION DES PARLEMENTAIRES

Nous, parlementaires de différentes parties du monde, réunis à Rome le 18 novembre 2014 à l'occasion de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition FAO-OMS (Rome, 19-21 novembre 2014), publions la déclaration ci-après, à titre de contribution au résultat final de la Conférence.

Nous sommes vivement préoccupés par le fait qu'en dépit du recul de la faim et de la sous-alimentation dans le monde, quelque 805 millions de personnes connaissent encore une faim chronique. Plus de 161 millions d'enfants souffrent d'un retard de croissance et 51 millions d'émaciation (faible ratio poids/taille); 2 milliards de personnes présentent des carences en micronutriments; plus de 500 millions d'adultes sont obèses. Nous insistons sur le fait que la malnutrition, sous toutes ses formes, est un problème qui n'épargne aucun pays et qui doit être impérativement éliminé de notre vivant.

Nous sommes conscients de l'occasion fournie par la CIN2 aux parlements, en tant qu'institutions capables de s'attaquer au problème de la malnutrition dans le cadre de leur mandat constitutionnel.

Nous prenons acte des engagements pris dans la Déclaration de Rome sur la nutrition et son cadre d'action, notamment en rapport avec le rôle des parlements dans la lutte contre la malnutrition, contribuant ainsi à notre vision commune d'un monde durable qui assure la sécurité alimentaire et une nutrition adéquate à tous.

Nous saluons le soutien apporté par la FAO et son Directeur général, M. José Graziano da Silva, afin de renforcer la contribution des parlements et leur participation à l'obtention de progrès en matière de nutrition.

Nous réaffirmons que chacun a droit à une alimentation nourrissante, suffisante, sûre et adéquate, et à être libéré de la faim, et nous reconnaissons que des dispositions constitutionnelles et législatives spécifiques sont nécessaires pour assurer la pleine jouissance de ces droits.

Compte tenu de l'adoption de la Déclaration de Rome sur la nutrition et de son cadre d'action, nous considérons que les parlements doivent prôner d'urgence des mesures plus efficaces de lutte contre la malnutrition tout en veillant à protéger les politiques publiques contre les conflits d'intérêts réels ou supposés.

Nous soulignons l'importance du dialogue parlementaire aux niveaux national, régional et mondial à des fins de partage des bonnes pratiques et des expériences visant à assurer sécurité alimentaire et nutrition adéquate. Dans le même temps, nous encourageons nos collègues de par le monde à continuer de s'employer à renforcer leurs propres institutions parlementaires par des mesures volontaristes destinées à les doter de pouvoirs accrus en matière de reddition de comptes et de contrôle.

En conséquence, nous appelons les parlements à:

1. adopter des objectifs nutritionnels nationaux à atteindre d'ici 2025, ainsi qu'un ensemble d'indicateurs nationaux, en prenant en considération les six cibles nutritionnelles mondiales énoncées dans le Plan d'application exhaustif concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant de l'OMS, les grands ensembles fondamentaux d'indicateurs de résultats et de progression ainsi que les objectifs définis dans le programme de développement pour l'après-2015;
2. adopter des politiques et des plans nutritionnels nationaux afin d'atteindre les objectifs nutritionnels nationaux d'ici 2025, en tenant compte de la vision et des engagements formulés dans la Déclaration de Rome sur la nutrition et des options de politique présentées dans son cadre d'action;

3. élaborer des lois et superviser des réglementations visant à créer un environnement propice à la santé et à encourager des choix sains pour tous en protégeant, éduquant et responsabilisant les consommateurs. Cela passe notamment par l'adoption de mesures telles que la mise en place de normes d'étiquetage (informations sur les teneurs en sucre, sel, graisse et acides gras trans...) dans le respect du droit à l'information, la réglementation de la commercialisation, en particulier pour les produits destinés aux enfants, et l'éducation du consommateur par des campagnes menées à l'échelle nationale et dans les écoles. Il est possible d'envisager des lois et réglementations différentes en fonction du contexte (école, lieu de travail, foyer, villes et plus petites communes, par exemple);
4. adopter des politiques et une législation qui encouragent la production et la transformation d'aliments de haute qualité, sûrs et favorisant une alimentation saine, y compris des mesures de diversification de la production alimentaire (en particulier des fruits et légumes), de mise en place et d'application de normes de qualité alimentaire et de formulation ou reformulation des produits alimentaires au profit d'options plus saines; et s'assurer que la législation adoptée par les parlements pour améliorer la nutrition fasse bonne place au rôle important joué dans la réduction de la malnutrition par les exploitations familiales et de petites dimensions et les agricultrices en leur sein;
5. adopter des politiques et des lois de promotion de l'allaitement exclusif au sein pendant les six premiers mois et protéger le droit d'allaiter des femmes;
6. soutenir les politiques, programmes et lois visant à améliorer l'accès à une alimentation saine en luttant contre la pauvreté, en favorisant la création d'emplois et la protection sociale, notamment par le biais des cantines scolaires;
7. élaborer des lois et soutenir des politiques visant l'émancipation des femmes et soutenir celles-ci dans leur rôle de productrices, de personnes percevant un revenu et de personnes prodiguant des soins, notamment en adhérant à la Convention sur la protection de la maternité de l'OIT et en promouvant l'accès à des soins de santé de qualité (soins prénatals et postnatals compris);
8. approuver des allocations budgétaires accrues et prioritaires visant à réduire la malnutrition et l'insécurité alimentaire et étudier la possibilité de prévoir des ressources adaptées, prévisibles et continues à cet effet, notamment par le financement de programmes de renforcement des capacités à l'intention des responsables politiques, des institutions gouvernementales et du grand public;
9. contrôler les différents secteurs pour s'assurer de la cohérence des politiques publiques dans les domaines du commerce, du développement économique, de l'agriculture, de la santé et de l'éducation et apporter une réponse globale et intersectorielle à la malnutrition;
10. promouvoir des accords de collaboration sur une meilleure nutrition dans et entre les parlements en travaillant ensemble, tous partis confondus, en partageant les expériences et les bonnes pratiques sur la base d'examen nationaux et internationaux, en encourageant la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire;
11. demander que l'UIP inscrive à l'ordre du jour de sa 132ème Assemblée de mars 2015 un point relatif aux résultats de la présente réunion et au suivi de la CIN2.



## RÉSULTATS DE LA RÉUNION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Du 16 au 18 novembre, nous, mouvements sociaux représentant les paysans, les petits pêcheurs et communautés de pêcheurs, les pasteurs, les citadins pauvres, les consommateurs, les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les travailleurs des secteurs agricole et alimentaire, nous sommes réunis avec les représentants des organisations de la société civile d'intérêt public qui ont pris une part active dans la préparation de la Deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), afin de partager nos valeurs et nos aspirations, d'unir nos forces dans le cadre de notre vision commune de la lutte contre la malnutrition sous toutes ses formes, et de demander aux gouvernements et aux organisations intergouvernementales de rendre compte de leurs obligations et de leurs engagements.

Il est inacceptable, dans un monde d'abondance, que plus de 800 millions de nos frères et sœurs se couchent le soir en ayant faim et que plus d'un demi-milliard de personnes soient obèses. Plus de 150 millions d'enfants présentent un retard de croissance, plus de 50 millions d'enfants souffrent de dépérissement, plus de 40 millions d'enfants sont obèses et quelque 800 000 bébés meurent chaque année parce qu'ils n'ont pas reçu un allaitement maternel optimal. À cause de l'injustice qu'est la malnutrition, plusieurs milliers de nos enfants sont morts depuis le début de ce débat. Ces problèmes auraient dû trouver une solution il y a bien longtemps.

Vingt-deux ans après sa première édition, la deuxième Conférence internationale sur la nutrition se tient sans que l'on ait réellement fait le bilan des progrès ou des échecs, et sans participation significative de la société civile, en particulier des personnes qui sont les plus touchées par la faim et par la malnutrition sous toutes ses formes. Nous regrettons que la CIN1 ait sombré dans l'oubli sans laisser de traces, et nous ne voulons pas que cela se reproduise pour la CIN2.

Nous nous réjouissons de la conclusion des négociations de la CIN2, et en particulier du fait que cette conclusion soit axée sur la malnutrition sous toutes ses formes, mais nous estimons qu'elle n'est pas suffisante pour nous permettre de faire face à l'ampleur du défi que représente la malnutrition dans le monde.

Nous réaffirmons que l'alimentation est l'expression de valeurs, de cultures, de relations sociales et de l'autodétermination des peuples, et que le fait de nous nourrir, nous-mêmes et les autres, est la concrétisation de notre souveraineté, de notre capacité à nous prendre en mains et de notre pouvoir d'action. Lorsque nous nous nourrissons et partageons un repas avec notre famille, nos amis et notre communauté, nous réaffirmons nos identités culturelles, notre relation d'interdépendance avec la nature, la maîtrise de notre destin et notre dignité humaine. Comprendre le défi de la malnutrition sous toutes ses formes suppose donc d'opérer une analyse globale et multidisciplinaire, qui combine les aspects politiques et techniques.

Nous estimons que les actuels système alimentaire et modèle de production agroindustriel hégémoniques non seulement n'ont apporté aucune réponse aux problèmes de la malnutrition que nous connaissons, mais en outre ont contribué à la création de formes diverses de malnutrition et à la détérioration de nos régimes alimentaires, que ce soit en termes de variété ou en termes de qualité. Les accords commerciaux, le soutien dont bénéficient les modèles agroindustriels, la promotion de la monoculture et des OGM, l'accaparement des terres, des océans, des lacs, des rivières et des ressources aquatiques par les entreprises ainsi que le manque d'investissement dans la production alimentaire à petite échelle ont entraîné le déplacement et l'appauvrissement des petits producteurs partout dans le monde. Le mépris pour la mobilité de nombreux producteurs, leur sédentarisation forcée, le mépris pour les régimes de propriété commune des ressources naturelles et la privatisation des structures de gouvernance ou leur destruction se sont tous traduits

par des situations de malnutrition et entraîné une dégradation de l'environnement, avec des conséquences irréversibles sur les systèmes de production.

L'impact écologique – érosion et contamination des sols, acidification des océans, baisse de la fertilité, diminution de la biodiversité et changement climatique – est profond. La commercialisation de produits fortement transformés a contribué à l'explosion de l'obésité et les pratiques immorales des fabricants de substituts du lait maternel continuent de porter atteinte à la pratique vitale qu'est l'allaitement maternel. La persistance des inégalités entre les sexes et les violations constantes des droits des femmes comptent parmi les causes à l'origine de la malnutrition des femmes et des enfants. Aucune alimentation correcte n'est possible si les cœurs et les esprits sont violés.

Compte tenu de ce qui précède, nous réaffirmons qu'il faut s'attaquer à la question de la nutrition dans le cadre de systèmes alimentaires locaux dynamiques et florissants qui s'intègrent parfaitement dans l'écologie de leur milieu, qui soient respectueux de l'environnement et qui soient culturellement et socialement acceptables. Nous sommes convaincus que la souveraineté alimentaire est indispensable pour assurer la sécurité alimentaire et garantir le respect du droit humain à une alimentation et à une nutrition adéquates. Dans ce contexte, il faut réaffirmer le rôle central des petits producteurs et des producteurs familiaux en qualité d'acteurs et de moteurs clés des systèmes alimentaires locaux, ainsi qu'en qualité de principaux investisseurs dans l'agriculture. Pour assurer une alimentation diversifiée et une nutrition adéquate, il est essentiel de garantir à ces producteurs non seulement un accès sûr aux ressources – terre, eau, ressources aquatiques, itinéraires de déplacements, semences, races et autres ressources génétiques locales, ressources techniques et financières – ainsi que la maîtrise de ces ressources, mais aussi la protection sociale, surtout pour les femmes.

Il devient donc impératif de s'attaquer aux causes politiques, sociales, culturelles et économiques de la malnutrition sous toutes ses formes, y compris la sous-alimentation, le retard de croissance, le dépérissement, les carences en micronutriments, l'excès pondéral, l'obésité et les maladies non transmissibles liées à l'alimentation. Cela étant, les politiques, programmes et plans d'action relatifs à l'alimentation et à la nutrition doivent tous se fonder sur le principe sans équivoque qui érige les droits à une alimentation et à une nutrition adéquates, à la santé et à une eau salubre au rang des droits fondamentaux de l'homme et selon lequel les citoyens ont des droits que les États ont le devoir de respecter, de protéger et de concrétiser.

### **Obligation de rendre compte et suivi**

La CIN2 est une nouvelle étape dans le règlement d'un problème qui attend des solutions depuis longtemps. Il est urgent de renforcer l'engagement des gouvernements et d'avoir plus d'ambition. Il convient pour cela de mettre en place un processus de suivi qui donnera un rôle actif aux mouvements sociaux et aux organisations de la société civile, qui définira un calendrier précis pour la réalisation des objectifs et qui sera pourvu d'indicateurs et de points de comparaison spécifiques pour le suivi des progrès.

Une forte obligation de rendre compte est indispensable pour veiller à ce que les engagements pris lors de la CIN2 contribuent réellement à l'élimination de la malnutrition sous toutes ses formes. Nous nous félicitons du fait que la FAO et l'OMS s'efforcent de coordonner leurs programmes de travail à la lumière des conclusions de la CIN2, ainsi que du soutien et de la supervision de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cependant, nous nous inquiétons du fait que les mécanismes de gouvernance et de redevabilité pour la mise en œuvre des conclusions de la CIN2 restent peu clairs, fragmentés et déconnectés, avec le risque de faire double emploi. Nous appelons donc les États Membres à s'engager à mettre en place un mécanisme de gouvernance qui soit cohérent et participatif, qui permette de demander et de rendre des comptes et qui ne soit soumis à aucune influence injustifiée de la part des entreprises. Ce mécanisme devrait avoir

comme principes fondateurs les droits de l'homme, la justice sociale, la transparence et la démocratie, et faire participer directement la société civile, en particulier les populations et les communautés qui sont les plus touchées par les différentes formes de malnutrition.

Nous estimons que les plateformes ci-après permettraient un suivi approprié.

Premièrement, réaffirmant son rôle de principale plateforme mondiale, dirigée par les États et incluant tous les acteurs concernés, nous affirmons que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) est l'enceinte où il est essentiel d'assurer la cohérence des politiques pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Il est donc important d'assurer une véritable cohérence entre le processus de suivi de la CIN2 et le Cadre stratégique mondial du CSA. Étant donné que le CSA, malgré son mandat, s'est pour l'instant principalement consacré à la sécurité alimentaire nous prions instamment les États membres du CSA d'intégrer pleinement la nutrition dans le programme de travail de celui-ci et de veiller à ce que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) fasse officiellement partie du secrétariat et du groupe consultatif.

Deuxièmement, les États Membres devraient veiller à ce que le cadre de développement pour l'après-2015 permette de répondre aux impératifs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et comprenne des objectifs et des cibles ambitieux, assortis d'indicateurs et de mécanismes de redevabilité solides pour tous les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) pertinents.

Troisièmement, les États Membres devraient aussi fixer des objectifs en matière de nutrition et des objectifs d'étape qui soient cohérents avec le calendrier de réalisation des six cibles mondiales relatives à la nutrition (2025) définies par l'Assemblée mondiale de la Santé et des objectifs pertinents du Cadre mondial de suivi de l'OMS pour les maladies non transmissibles. Dès lors, la communication d'informations et le suivi des progrès dans la réalisation de ces objectifs devraient se faire dans le cadre de l'Assemblée mondiale de la Santé, au même titre que la communication d'informations sur les engagements pris au titre de la politique nutritionnelle.

Enfin, les États Membres devraient demander au Conseil des droits de l'homme de veiller à ce que les mesures qui seront prises pour donner suite à la CIN2 et les politiques y afférentes permettent de garantir le respect, la protection et la concrétisation du droit à une alimentation et à une nutrition adéquates et des droits connexes.

### **Droits de l'homme et approche de la sécurité alimentaire et nutritionnelle fondée sur les droits**

Nous appelons les États Membres à faire en sorte que les politiques publiques nationales et internationales respectent et protègent les droits de l'homme et remplissent les obligations en la matière, et aillent dans le sens de la concrétisation progressive du droit à une alimentation et à une nutrition adéquates et des droits connexes.

Les femmes sont les principaux agents du changement dans la lutte contre la malnutrition sous toutes ses formes, une évidence dont la CIN2 n'a pour l'instant pas bien tenu compte. La concrétisation pleine et entière des droits humains des femmes est un objectif central du travail visant à la réalisation du droit à une alimentation et à une nutrition adéquates pour tous. Nous appelons donc les États Membres à adopter des politiques favorables à l'autonomisation des femmes, telles que le congé de maternité payé, le soutien de l'allaitement sur le lieu de travail ou encore la protection sociale universelle. Nous appelons aussi les États Membres à garantir la reconnaissance sociale du travail non rémunéré – au moyen de mécanismes de soutien social et communautaire – et à promouvoir la redistribution des tâches ménagères entre les hommes et les femmes. Nous prions par ailleurs instamment les États Membres de veiller à l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes.

Les droits des femmes en matière de sexualité et de procréation et leur santé ont également un effet direct dans la lutte contre la malnutrition et il convient donc de les garantir, notamment en s'engageant à lutter contre le mariage d'enfants et contre les grossesses non désirées chez les adolescentes.

L'allaitement maternel est le premier acte de souveraineté alimentaire dans toutes ses dimensions. Le soutien à l'allaitement maternel et à l'alimentation optimale du jeune enfant doit faire partie intégrante des systèmes de soins de santé et des politiques de santé et doit échapper à toute influence des entreprises. Nous appelons les États Membres à faire en sorte que la Stratégie mondiale pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant guide leurs politiques et programmes d'action. Nous demandons par ailleurs aux États Membres de protéger les enfants contre la commercialisation agressive et abusive de substituts du lait maternel en adoptant le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et les résolutions pertinentes de l'OMS, et en mettant en place les mécanismes voulus pour le suivi et l'application des réglementations. L'apport de micronutriments et d'alimentation d'appoint ne doivent pas se faire au détriment de l'allaitement maternel ni des aliments locaux, biodiversifiés et culturellement adaptés, et doivent s'inscrire dans la logique des politiques publiques en matière de nutrition.

Les petits agriculteurs, les pasteurs, les petits pêcheurs, les communautés de pêcheurs, les travailleurs des secteurs agricole et alimentaire, les peuples autochtones, les paysans sans terre et les femmes et les jeunes vivant en milieu rural sont les principaux producteurs d'aliments dans le monde et jouent un rôle essentiel lorsqu'il est question de garantir une alimentation saine. Malgré cela, leurs droits humains sont bafoués chaque jour. Voilà pourquoi nous prions instamment les États Membres de respecter les droits des paysans et l'environnement dans lequel ceux-ci vivent, et nous accueillons favorablement et soutenons la création, au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur un projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales.

Les systèmes alimentaires autochtones soutiennent et entretiennent nos cultures et nos économies traditionnelles. Et pourtant, des violations systématiques des droits des peuples autochtones sur les terres, les territoires, les océans, les mers, les voies navigables intérieures, les lacs et les autres ressources ont des effets disproportionnés et négatifs sur les moyens d'existence, y compris sur l'accès aux aliments traditionnels. Nous insistons sur la nécessité d'adopter une approche de la nutrition et de l'alimentation qui soit fondée sur les droits de l'homme, comprise au travers du prisme des actuelles normes relatives aux droits de l'homme, ce qui suppose de respecter au minimum la Déclaration des Nations Unies de 2007 sur les droits des peuples autochtones.

Nous demandons aux États Membres de coopérer en vue de soutenir les systèmes de production dans les zones offrant une productivité marginale, de protéger les mécanismes de résilience tels que les couloirs de déplacement saisonnier ou l'utilisation collective et saisonnière des terres, et d'éliminer les obstacles à la mobilité, ce qui permettrait aux communautés locales d'avoir moins besoin de l'aide humanitaire.

Nous demandons aussi aux États Membres d'accorder une attention particulière aux ouvriers travaillant dans les exploitations agricoles et les plantations. On dénombre plus de 200 millions de travailleurs qui souffrent de la faim et de la malnutrition et qui ne gagnent pas un revenu suffisant pour acheter assez d'aliments nutritifs, pour eux et pour leur famille. La solution n'est pas de fournir des compléments alimentaires: les employeurs devraient être tenus d'offrir à leurs ouvriers une rémunération suffisante pour vivre.

## **Des systèmes alimentaires et agricoles locaux souverains fondés sur les principes agroécologiques**

La nutrition doit s'enraciner dans des systèmes alimentaires locaux fondés sur la souveraineté alimentaire, les petits producteurs alimentaires, les principes agroécologiques, l'utilisation durable des ressources naturelles, les semences et races d'élevage locales, le savoir et la pratique traditionnels et les marchés locaux, de façon à garantir la durabilité et la résilience de la biodiversité et des régimes alimentaires diversifiés.

Nous dénonçons les incidences négatives, sur les plans économique, social, environnemental et culturel, de l'accapement, au niveau mondial, des terres, des océans, des lacs, des rivières et des ressources aquatiques, ainsi que leur impact grave sur la souveraineté alimentaire.

Nous appelons les États Membres à admettre que des systèmes alimentaires locaux durables et résilients et aux mains des petits producteurs sont la meilleure solution pour faire face à la menace que constitue le changement climatique, et à s'engager à prendre ensemble des mesures propres à renforcer les systèmes alimentaires locaux, notamment promouvoir les marchés locaux et régionaux et veiller à la bonne santé des écosystèmes. Cela engendrera très probablement des améliorations importantes en matière de nutrition et contribuera fortement à la prévention de la malnutrition sous toutes ses formes.

Nous demandons aussi aux États Membres de faire en sorte que les pouvoirs publics régionaux et locaux créent des organes locaux de gouvernance de la politique alimentaire qui réuniront plusieurs parties, et notamment les consommateurs et les petits producteurs alimentaires locaux. Nous appelons par ailleurs les États Membres à réformer les pratiques actuelles d'achats alimentaires pour les cantines scolaires, les maisons de retraite, les hôpitaux et les autres institutions publiques, ainsi que pour les épiceries sociales, en prévoyant des clauses qui permettraient de donner la priorité à l'achat de produits frais locaux aux petits producteurs locaux.

## **Gestion cohérente et coordonnée de la nutrition tout au long de la vie et à tous les niveaux**

Nous sommes favorables à une approche d'ensemble de la malnutrition qui renforce les capacités des communautés, qui favorise l'alimentation optimale des nourrissons et des jeunes enfants, en particulier l'allaitement maternel, qui améliore l'apport alimentaire pour les femmes et les enfants lors des 1 000 premiers jours de vie et qui améliore les régimes alimentaires nutritifs, en prévoyant des suppléments conformément aux recommandations de l'OMS dans les régions où l'on sait que les carences en micronutriments sont un problème de santé publique.

Les engagements en termes de politiques et de programmes qui doivent suivre la CIN2 devraient permettre de s'attaquer aux causes profondes de la malnutrition sous toutes ses formes dans toutes les classes d'âge (nourrissons, jeunes enfants, adolescents, adultes et personnes âgées), chez les personnes handicapées, chez les personnes marginalisées, chez les travailleurs pauvres et dans les autres groupes vulnérables. Cela implique d'accélérer les progrès par rapport aux six cibles mondiales de l'Assemblée mondiale de la Santé relatives à la nutrition – retard de croissance, anémie, insuffisance pondérale à la naissance, surpoids, allaitement exclusif et émaciation – et aux cibles mondiales de l'OMS relatives aux maladies non transmissibles.

Pour y arriver, nous appelons les États Membres à reconnaître l'extrême importance de la nutrition des jeunes enfants, des adolescentes et des femmes – en particulier pendant les 1 000 jours qui s'écoulent entre le début de la grossesse et les deux ans de l'enfant – étant donné qu'elle jette les bases du développement de l'être humain.

Nous demandons aux États Membres de fonder toutes leurs politiques, notamment concernant l'agriculture, la pêche, les forêts et l'alimentation, sur le principe «*ne pas nuire*», et de faire en sorte que ces politiques, *au moins*, ne nuisent pas à la nutrition des peuples mais, au contraire, visent à améliorer leur situation nutritionnelle. Par ailleurs, les situations de crise et les crises prolongées conduisent souvent à la mise sur pied de programmes d'aide internationaux et régionaux qui ne répondent pas aux réels besoins nutritionnels des communautés touchées et qui sont mis en œuvre sans consultation des communautés locales.

La grande majorité des décès d'enfants de moins de cinq ans ne surviennent pas dans des situations de crise aiguë mais dans des pays relativement stables. Il est essentiel que les mesures qui seront prises pour donner suite à la CIN2 s'attaquent aux causes sociales, économiques et politiques profondes de la malnutrition, et en particulier des nombreux cas de malnutrition aiguë. Nous prions donc instamment les gouvernements de soutenir des programmes de traitement adaptés, tels que la prise en charge par la collectivité de la malnutrition aiguë, et des mesures de prévention qui permettent l'autonomisation des communautés et le renforcement des systèmes de santé et des systèmes alimentaires, ainsi que l'apparition de moyens d'existence et de systèmes de production résilients. Nous appelons également les États Membres à s'engager à adopter des mesures conçues pour améliorer la nutrition dans tous les secteurs et programmes, y compris ceux qui sont axés sur l'eau et l'assainissement, l'éducation, l'autonomisation des femmes et l'agriculture. Nous prions aussi instamment les États Membres de reconnaître, valider, respecter et protéger le savoir traditionnel garant de la bonne nutrition.

Nous demandons par ailleurs aux États Membres de s'attaquer aux causes profondes de la malnutrition (s'agissant de l'alimentation, des soins et de la santé) au niveau des communautés, de façon à ce que les approches actuelles fondées sur les produits soient limitées à certaines circonstances, notamment le traitement de la malnutrition aiguë, et n'interfèrent pas avec les approches, locales et partant de la base, de renforcement des capacités, fondées sur les droits de l'homme et sur l'alimentation, visant à la prévention de toutes les formes de malnutrition.

Les consommateurs ont le droit d'obtenir des aliments sains, abordables, accessibles et conformes à leur culture et d'être protégés (surtout les enfants) contre la commercialisation agressive d'aliments et de boissons malsains qui favorisent la malnutrition, l'obésité et les maladies non transmissibles liées à l'alimentation. Nous appelons les États Membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques qui encouragent la consommation d'aliments naturellement nutritifs, qui favorisent l'activité physique dans des conditions environnementales saines et qui découragent la consommation excessive de sel, de sucre et de graisses saturées. La commercialisation des produits alimentaires et boissons fortement transformés doit être réglementée au moyen de mesures économiques et juridiques, surtout si ces produits sont d'un prix abordable.

Les consommateurs ont le droit d'être informés, en termes simples, sur le contenu nutritionnel des aliments et des boissons, et d'avoir des informations complètes sur la présence de substances potentiellement dangereuses et d'ingrédients issus de cultures d'OGM, à n'importe quel niveau de la chaîne de production.

### **Gouvernance démocratique de l'alimentation et de la nutrition et cadre réglementaire mondial**

Nous nous inquiétons fortement de l'extrême étroitesse de la marge de manœuvre décisionnelle laissée par les actuels régimes de commerce et d'investissement (bilatéraux et multilatéraux) lorsqu'il s'agit de favoriser les mesures liées à la santé publique, à l'alimentation et à la nutrition.

Nous prions dès lors instamment les États Membres de protéger la marge de manœuvre disponible pour l'alimentation, la nutrition et la santé en veillant à ce que les accords de commerce et d'investissement soient compatibles avec les obligations internationales existantes concernant le

droit à une alimentation et à une nutrition adéquates, le droit à la santé et les autres droits de l'homme. Par ailleurs, nous appelons les États Membres à garantir la participation effective de la population et à veiller à ce qu'il soit pleinement tenu compte des points de vue des personnes les plus touchées dans les négociations portant sur les échanges commerciaux et sur l'investissement.

La concrétisation du droit à l'alimentation et à la nutrition, ainsi que du droit à la santé, est entravée par les inégalités économiques, sociales et politiques ainsi que par les actuels déséquilibres dans les rapports de forces. Il est grand temps que les acteurs économiques puissants, tels que les sociétés transnationales, voient leurs activités réglementées et soient tenus de rendre des comptes. À cet égard, nous appelons les États Membres à réglementer les pratiques et initiatives du secteur marchand, à l'intérieur de leur territoire ou en dehors de celui-ci, susceptibles de nuire à la jouissance du droit à une alimentation et à une nutrition adéquates, aux droits des femmes et au droit à la santé. Ces activités peuvent comprendre l'accaparement des terres et de l'eau, la contamination des sols, des aliments, de l'eau et des êtres humains avec des produits agrochimiques, la marchandisation des semences et des races d'élevage, la commercialisation de substituts du lait maternel ainsi que la production et la commercialisation d'aliments fortement transformés et d'aliments mauvais pour la santé, plus particulièrement, mais pas exclusivement, à l'intention des enfants. Nous nous réjouissons dès lors de la création d'un groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur un instrument juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme et sommes prêts à soutenir les mesures que les gouvernements prendront dans ce domaine.

Il faut protéger la marge de manœuvre décisionnelle des gouvernements, dans toutes les phases et à tous les niveaux, contre les conflits d'intérêts provenant de relations non souhaitables avec des acteurs économiques puissants, notamment les sociétés transnationales. À cet égard, nous demandons instamment aux États Membres et aux organismes des Nations Unies de concevoir et de mettre en œuvre des règles et règlements efficaces sur les conflits d'intérêts, de passer en revue tous les partenariats public-privé et les accords multipartites à la lumière de ces règles et règlements, et le cas échéant de mettre un terme à ces partenariats et accords ou de les modifier.

## **Conclusion**

Il s'est écoulé 22 ans – une génération – depuis la première Conférence internationale sur la nutrition. Il est inacceptable que des millions de personnes continuent de souffrir et de mourir de causes de la malnutrition, sous toutes ses formes, qu'il est possible de prévenir. Cette violence doit cesser immédiatement.

Nous appelons les États Membres à prendre des engagements clairs et fermes, tant au niveau national qu'au niveau international, en vue de garantir la concrétisation pleine et entière du droit à une alimentation et à une nutrition adéquates et des droits connexes. Nous n'attendrons pas sans rien faire qu'il s'écoule encore 22 ans.

Nous sommes prêts à jouer un rôle et à prendre nos responsabilités. Nous exigeons que les États Membres et le système des Nations Unies assument leurs obligations.

Nous proclamons par la présente le début d'une décennie d'action des peuples pour la nutrition.

Il est grand temps d'agir!

## **RÉSULTATS DE LA RÉUNION DES REPRÉSENTANTS DU SECTEUR PRIVÉ**

### **Introduction**

Le secteur privé a eu le plaisir d'être invité à participer à la CIN2 du 19 au 21 novembre 2014. Plus de 90 représentants de sociétés et autres entités du secteur privé ont participé à la CIN2 en qualité d'observateurs. Les réseaux suivants ont été identifiés en vue de coordonner un comité de pilotage du secteur privé chargé d'élaborer des mécanismes de nature à aboutir à une participation ouverte et transparente de représentants d'entités petites et grandes du secteur privé et de toutes les régions:

1. le mécanisme du secteur privé du Comité de la sécurité alimentaire mondiale des Nations Unies (CSA)
2. le Réseau du secteur privé du Mouvement SUN
3. la Fédération internationale de laiterie (FIL) pour le compte du secteur de l'élevage.

Si la délégation représentait des intérêts très divers, elle avait cependant la conviction commune que les interventions nutritionnelles devaient être hiérarchisée, en particulier celles visant à répondre aux besoins des femmes, des enfants et des personnes les plus vulnérables. Cela nécessitait une programmation progressive, visant à relever des défis tels que le retard de croissance et une volonté de travailler ensemble. L'innovation, la recherche, l'éducation et le commerce étaient essentiels pour améliorer l'accès à des aliments de qualité. Tout cela reposait sur le rôle essentiel des agriculteurs qui produisent les aliments que nous consommons.

Les organes directeurs de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont demandé aux deux institutions d'organiser des consultations avec toutes les parties prenantes concernées, préalablement à la CIN2. Pour le secteur privé, cette consultation a eu lieu le 18 novembre 2014. On en trouvera le rapport ci-dessous

### **1. Priorités particulières pour le mécanisme du secteur privé**

Les activités et les influences du secteur privé sont présentes d'un bout à l'autre de la filière alimentaire, du producteur au consommateur. Les représentants du secteur alimentaire se trouvent dans une position privilégiée pour identifier toute la complexité des problèmes alimentaires et s'efforcer d'y remédier. Nos initiatives peuvent aider à apporter des changements durables et positifs dans la vie des personnes et des communautés sur lesquelles nous avons une incidence dans le monde entier.

Nous exhortons la CIN2 à soutenir les entreprises, les partenariats les nouvelles initiatives visant à piloter des changements positifs encore plus importants pouvant aider des centaines de millions de personnes.

Plus précisément, nous prions instamment la CIN2 de demander aux entreprises alimentaires et autres parties prenantes:

1. d'accroître la production agricole durable de l'ensemble des agriculteurs, en particulier les petites exploitations, les entrepreneurs et les petites et moyennes entreprises;
2. de donner accès à une alimentation sûre, nutritive, à un prix abordable et variée, qui soit bonne pour la santé;



3. d'appuyer les interventions nutritionnelles ayant des objectifs déterminés en faveur des groupes vulnérables, en particulier les adolescentes, les femmes enceintes et les femmes allaitantes et les enfants pendant leurs 1000 premiers jours;
4. d'encourager les activités qui favorisent la nutrition, l'éducation et d'autres initiatives visant à la fois la dévolution de pouvoir aux femmes et le développement des communautés.

La sécurité sanitaire des aliments est l'un des obstacles les plus importants et les plus omniprésents qui se dressent face aux efforts de développement durable, réduisant à l'état d'hypothèse irréalisable l'idée de l'élimination de la faim et de la malnutrition d'ici à 2030.

D'innombrables éléments montrent que les problèmes de sécurité sanitaire des aliments sont étroitement liés au développement économique et humain. L'échelle et l'omniprésence des problèmes de sécurité sanitaire des aliments sont redoutables:

- même dans les pays développés, la sécurité sanitaire des aliments est un défi de taille. Aux États-Unis, les maladies d'origine alimentaire touchaient une personne sur six - soit 50 millions de personnes - en 2011, provoquant 3000 décès et ayant un coût de 80 milliards d'USD. En Afrique, 2000 personnes meurent chaque jour de maladies liées à la sécurité sanitaire des aliments;
- 25 pour cent des aliments de base d'origine végétale sont contaminés par des toxines fongiques, notamment les aflatoxines. L'exposition à des teneurs élevées en aflatoxines à court terme peut être mortelle; à long terme, elle peut être à l'origine de cancers du foie et elle est étroitement liée au retard de croissance;
- cette contamination a, rien que pour les destinations de l'UE, un coût pour l'Afrique de l'ordre de 450 à 670 millions d'USD par an en raison des pertes d'exportations pour non-conformité aux normes en matière d'exportation;
- 4,5 milliards de personnes sont exposées chaque année à des aliments contaminés par les aflatoxines.

Les causes de ces défaillances sont complexes, mais l'expérience et les enseignements du secteur peuvent être mis à profit pour atténuer et aider à maîtriser un grand nombre de ces problèmes. Les professionnels du secteur disposent souvent des outils, des capacités et des connaissances spécialisées nécessaires pour agir efficacement sur la sécurité sanitaire des aliments et par conséquent sur les solutions de sécurité alimentaire. Non seulement le secteur privé se trouve dans une situation privilégiée pour aider à améliorer la sécurité sanitaire des aliments dans le monde, mais il a également la responsabilité de collaborer avec les organismes de réglementation, les chercheurs et les ONG pour une action concrète dans ce sens. En ayant recours à ces collaborations, nous pouvons faire en sorte que la sécurité sanitaire des aliments soit reconnue en tant que droit de l'homme fondamental.

On parle de sécurité alimentaire quand « toute une population dispose en tout temps d'un accès à des aliments sains et nutritifs en quantité suffisante ». Il va sans dire que la sécurité alimentaire passe par la sécurité sanitaire des aliments.

### **CE QUE LE SECTEUR PRIVÉ DEMANDE**

Il est indéniable que la sécurité sanitaire des aliments est l'un des plus grands défis de santé publique de notre temps qui nécessite une collaboration entre les sociétés, les pays et les institutions.

Nous demandons à la CIN2 de réclamer très clairement et sans détours un rôle de chef de file, des engagements et des collaborations:

1. un rôle de chef de file des institutions et organisations des Nations Unies, afin qu'elles organisent, animent et stimulent des initiatives appropriées et mobilisent les ressources nécessaires;
2. un engagement des gouvernements nationaux à mettre en place un environnement porteur, à éliminer les obstacles qui s'opposent à l'action et à fournir les ressources nécessaires;
3. enfin, des collaborations et partenariats entre le secteur privé, les organismes de recherche, les fondations et autres parties prenantes visant à tirer parti de leurs capacités, de leurs compétences techniques et à fournir les ressources nécessaires à la mise en œuvre.

Nous souhaitons que les membres de la CIN2 continuent de jouer leur rôle de chef de file et nous félicitons de toutes les futures collaborations à l'appui de notre objectif commun qui est d'éliminer la pauvreté, la faim et la malnutrition dans le monde.

## **2. Priorités particulières pour le Réseau du secteur privé du Mouvement SUN**

Les femmes jouent un rôle essentiel à la fois dans la nutrition et dans la contribution du secteur privé à la nutrition. Les marchés de produits alimentaires et les activités en tous genres jouent depuis longtemps un rôle crucial et moteur dans l'obtention des résultats nutritionnels. Cependant, face à des niveaux inacceptablement élevés de dénutrition chronique, le défi à relever est de faire en sorte que les approches fondées sur les entreprises et les marchés soient mieux à même de permettre la fourniture d'aliments essentiels aux groupes les plus touchés par la dénutrition.

À l'instar d'un grand nombre de petites et moyennes entreprises, les femmes se heurtent à des obstacles financiers et techniques importants. De nouvelles plates-formes de mobilisation associant les gouvernements, la société civile et les institutions chargées du développement, en particulier en ce qui concerne les lois et réglementations nationales, peuvent nous permettre de nous aligner sur les priorités nationales.

Nous avons besoin de donateurs afin d'identifier des sources de financement et de co-investissements à l'appui de notre développement et de limiter les risques pour les produits nutritifs destinés aux pauvres. Et nous avons besoin des organisations de la société civile pour étendre notre domaine d'action par l'intermédiaire des liens qu'elles ont au sein de la communauté.

Les petites et moyennes entreprises doivent également pouvoir s'appuyer sur les grandes sociétés multinationales, nous avons besoin de transferts de technologie, d'un accès aux données et d'un soutien au sein de leur chaîne de valeur. Au-delà du secteur alimentaire, d'autres entreprises ont leur rôle à jouer. Nous avons besoin que les sociétés de téléphonie mobile fassent passer les messages relatifs à l'allaitement au sein et nous aident à recueillir les données qui nous sont nécessaires auprès des communautés. Nous avons besoin que les compagnies des eaux, d'hygiène et d'assainissement reconnaissent l'impact qu'elles ont sur la nutrition.

Il faut que chaque société dans le monde se rende compte qu'en tant qu'employeur, elle doit assurer la meilleure nutrition possible à ses employés et aux communautés dans lesquelles ils travaillent. Mais nous avons besoin de l'appui de tous les présents dans cette salle et il nous faut nous entretenir avec eux au sujet du rôle que les entreprises peuvent jouer. Venez nous parler, dites-nous ce qui va bien et ce que nous pouvons améliorer. Si vous ne vous exprimez pas, comment pouvons-nous nous rendre utiles ?

Le mouvement Sun nous offre une perspective sur la concrétisation de cette approche faisant appel au partenariat. Le Réseau du secteur privé du Mouvement SUN apporte son soutien à des entreprises comme la mienne afin de travailler en partenariat avec tous les acteurs dans les pays du réseau.

Ensemble, nous pouvons faire davantage, aller plus loin et plus vite.

Organisés en partenariat, nous pouvons concrétiser la Déclaration de Rome et ce Cadre d'action et cela, nous devons le reconnaître ici, à la CIN2.

### **3. Priorités particulières pour le secteur de l'élevage**

La sécurité alimentaire et nutritionnelle est essentielle au bon fonctionnement de la société, y compris les entreprises. Nous sommes donc disposés à appuyer les efforts visant à éliminer la faim et à prévenir toute forme de malnutrition.

Les produits de l'élevage sont importants pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, car les animaux d'élevage sont capables de convertir des substances qui ne sont pas comestibles pour les humains, tels que les herbes et les feuilles ainsi que les résidus d'aliments et les biomatériaux en aliments de qualité riches en nutriments.

Nous souhaitons proposer cinq domaines d'intervention pour le partenariat public-privé.

#### **3.1 Le premier domaine d'intervention est constitué par les environnements porteurs.**

Le secteur privé peut contribuer à améliorer les systèmes d'information en fournissant des renseignements, par exemple, sur la composition en nutriments, la production et la consommation d'aliments.

#### **3.2 Le deuxième domaine d'intervention est constitué par les systèmes alimentaires durables.**

Nous reconnaissons la nécessité d'améliorer la durabilité de la production alimentaire, ainsi qu'en témoigne notre participation au Programme mondial pour un élevage durable. Nous nous félicitons de la recommandation du Cadre d'action relative à l'amélioration de la production de la transformation des aliments, ainsi que la reconnaissance qui y figure de la nécessité des échanges commerciaux.

L'investissement dans la recherche, le développement et l'innovation devrait apporter des avantages à l'ensemble des parties prenantes, y compris les petites exploitations et les familles d'agriculteurs.

#### **3.3 Le troisième domaine d'intervention est constitué par la lutte contre le dépérissement et le retard de croissance, ainsi que contre l'anémie de la femme en âge de procréer.**

On sait que les stratégies de diversification de l'alimentation faisant appel à des aliments d'origine animale sont efficaces pour lutter contre les carences en micronutriments et apporter une amélioration de la croissance, des fonctions cognitives et du comportement, en particulier pendant les 1000 premiers jours (Thompson et al 2011, Newmann et al 2007; Grillenberger et al. 2003, Du Plessis et al. 2013).

#### **3.4 Le quatrième domaine d'intervention est constitué par l'amélioration de l'accès à une alimentation saine et variée.**

Les faibles apports en aliments d'origine animale sont associés à des carences en fer, zinc, calcium, riboflavine, vitamines A et B12 et aux maladies que ces carences entraînent, en particulier chez les nourrissons, les enfants, les femmes enceintes et les femmes allaitantes (Hambidge et al. 2011, Krebs et al. 2011). Certains de ces nutriments ne sont présents que dans les aliments d'origine animale et leur biodisponibilité est plus élevée que celle des aliments d'autres origines (FAO 2013).

Le secteur privé peut aider à lever les obstacles à la consommation que sont par exemple les compétences en matière de préparation d'aliments. Nous reconnaissons également qu'il nous incombe d'aider les consommateurs à choisir une alimentation saine et variée. De nombreuses sociétés sont en train de reformuler leurs produits afin de réduire l'excès de matières grasses, en particulier les acides gras trans industriels, les sucres et le sodium.

### **3.5 Le cinquième domaine d'intervention est constitué par l'éducation nutritionnelle.**

Le secteur privé appuie l'éducation nutritionnelle par l'intermédiaire d'informations fournies dans les points de vente, de campagnes d'information, de programmes d'alimentation scolaire, de promotion sur le lieu de travail et de commercialisation responsable auprès des enfants. L'alignement des ressources et des financements par l'intermédiaire des partenariats public-privés améliorera l'impact et la cohérence des messages nutritionnels.

### **3.6 Conclusion: le secteur de l'élevage**

Les produits de l'élevage riches en nutriments sont importants pour éviter toute forme de malnutrition. Le secteur de l'élevage s'attache à contribuer de façon constructive au Cadre d'action par l'intermédiaire de partenariats public-privé.

### **ANNEXE III: RÉSUMÉS DES PRÉSIDENTS DES TABLES RONDES**

## RÉSUMÉ DES PRÉSIDENTS DE LA TABLE RONDE 1

### La nutrition dans le programme de développement pour l'après-2015

La Table ronde intitulée «La nutrition dans le programme de développement pour l'après-2015» a souligné l'importance de la nutrition dans les objectifs de développement durable et a analysé des modalités concrètes permettant de faire en sorte que la nutrition soit prise en compte comme il convient dans le programme de développement. Les orateurs ont noté l'importance d'une approche globale pour lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes: dénutrition, surnutrition et carences en micronutriments et pour comprendre ses causes profondes et ses conséquences immédiates et à long terme. Les maladies non transmissibles, qui comprennent celles qui sont liées à la nutrition, entraînent des pertes annuelles de 7 000 milliards d'USD chaque année. Le coût de la prévention est bien inférieur au coût du traitement de la malnutrition et de ses conséquences et les investissements dans la nutrition sont extrêmement fructueux pour l'économie des pays et pour les individus, quelle que soit la génération à laquelle ils appartiennent.

Les participants ont été informés des propositions actuelles pour l'ancrage de la nutrition dans le programme de développement pour l'après-2015. Cet ancrage est actuellement incorporé dans le deuxième objectif établi par le Groupe de travail ouvert, intitulé «Mettre un terme à la faim, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable». Les intervenants ont décrit l'amélioration de la nutrition comme une «activité inachevée» qui doit être au coeur du programme de développement pour l'après-2015.

Les participants ont procédé à une analyse approfondie des liens entre la nutrition, les systèmes alimentaires et agricoles et le changement climatique, et entre la nutrition et les maladies non transmissibles. Ils ont en particulier souligné l'apport d'une bonne nutrition au développement économique à long terme. Pour promouvoir une véritable intégration entre ces secteurs, nous avons besoin de définitions plus précises et d'indicateurs mesurables. Il a cependant été indiqué qu'il fallait éviter de limiter la nutrition aux parties qui la constituent techniquement car une stratégie saine doit être liée aux droits de l'homme fondamentaux et envisagée dans le cadre d'une dimension politique de la malnutrition.

Les participants ont exhorté les institutions des Nations Unies et d'autres instances à réexaminer les objectifs et indicateurs proposés pour le développement durable, à envisager des cibles plus ambitieuses que les précédentes et à élaborer des systèmes plus robustes pour quantifier les progrès faits en matière de réalisation des objectifs nutritionnels aux niveaux local, national et mondial. Les données devraient être notamment issues de la surveillance des carences en micronutriments et de la cartographie de la malnutrition, ce qui permettrait de mieux cibler les investissements nutritionnels. Nous devrions faire porter nos efforts sur ceux qui sont réalisables et élaborer des critères stricts pour hiérarchiser les actions.

Les systèmes défaillants, qu'il s'agisse de la santé, de l'agriculture ou des marchés, compromettent l'aptitude des individus à obtenir les soins de santé et les aliments nutritifs dont ils ont besoin pour leur croissance et leur développement complet. Dans ces systèmes, des situations d'urgence politiques ou sanitaires telles que la crise d'Ebola, sont dévastatrices et les systèmes faibles doivent être renforcés.

Les conclusions de la Table ronde se résument à cinq messages clés:

1. Il faut que la communauté s'occupant de la nutrition définisse clairement le concept de «nutrition adéquate» pour l'ensemble des sociétés, des groupes d'âge, des sexes et des pathologies afin que les besoins en nutriments et les prévisions en vue de la sécurité alimentaire puissent être correctement établis.

2. Nous devons continuer à axer nos efforts sur les «1000 jours», à promouvoir l'allaitement au sein et à prendre en compte également les adolescentes. Nous devons favoriser une bonne nutrition et l'activité physique, propices dans l'immédiat à une bonne santé et qui, à long terme, confèrent une protection contre l'obésité et les maladies non transmissibles.
3. Un consensus est nécessaire pour hiérarchiser les principaux indicateurs du progrès en matière de nutrition et disposer de définitions claires et de systèmes robustes de suivi qui sous-tendent efficacement les politiques et programmes.
4. La CIN2 est pour chacun de nous l'occasion de contribuer concrètement aux programmes de développement pour l'après-2015 en matière de nutrition et de veiller à ce que la malnutrition sous toutes ses formes soit prise en charge de façon globale dans tous les objectifs du développement durable.
5. Nous nous trouvons à un moment crucial en matière de nutrition, la communauté mondiale lui accordant une attention sans précédent, faisant preuve d'une volonté qui n'a jamais été aussi forte et de surcroît, nous disposons de nouvelles données nous permettant de comprendre ce qui est efficace et ce qui ne l'est pas. Faire à la nutrition toute la place qui lui revient dans le programme de développement pour l'après-2015 est pour nous l'occasion de triompher, au niveau mondial, d'un problème jadis réputé insoluble.

## RÉSUMÉ DES PRÉSIDENTS DE LA TABLE RONDE 2

### Améliorer la cohérence des politiques en matière de nutrition

Je tiens tout d'abord à remercier les animateurs, les principaux intervenants et les autres intervenants ainsi que tous les délégués qui participent aux débats de la Table ronde 2, intitulée «Améliorer la cohérence des politiques en matière de nutrition». Ma gratitude va tout particulièrement à M. Tito Pizarro, Chef de la Division de la promotion et des politiques de santé publique du Ministère de la santé du Chili pour son aide précieuse à la présidence de cette Table ronde.

Les objectifs des trois groupes peuvent se résumer ainsi:

Le groupe 1 – *Cohérence entre les politiques économiques et l'adoption de régimes alimentaires sains* –, était chargé d'évaluer les difficultés et les possibilités que comportait la mise en place d'une plus grande cohérence au sein des politiques publiques et entre elles afin d'améliorer la nutrition et de parvenir à des régimes alimentaires sains.

Le groupe suivant, – *Cohérence des politiques pour une agriculture tenant compte de la nutrition* –, était chargé de donner des exemples concrets des modalités selon lesquelles les projets, programmes et politiques agricoles peuvent être conçus de manière à mieux tenir compte des besoins nutritionnels.

Enfin, le dernier groupe, – *La nutrition dans tous les secteurs* –, avait pour tâche d'illustrer les modalités selon lesquelles les pays intègre la nutrition dans différents secteurs tels que l'agriculture, la santé, l'éducation, le commerce et la protection sociale.

Les débats ont été axés sur la situation actuelle et ils ont permis d'identifier les possibilités nouvelles qui s'ouvraient et ont abouti à l'élaboration de recommandations. Nous avons également envisagé différentes possibilités de rendre les engagements opérationnels et de les concrétiser.

Beaucoup de questions importantes ont été soulevées lors des débats au sujet de la cohérence des politiques pour la nutrition et l'adoption de régimes alimentaires sains. Un grand nombre d'orateurs ont rendu compte de leurs expériences nationales, qu'elles aient ou non porté leurs fruits. Ils ont fait part de leurs préoccupations au sujet des défis, ont pris acte des possibilités qui s'ouvraient et ont évoqué les politiques nutritionnelles en vigueur. Toutes les interventions ont été intéressantes et très détaillées.

La cohérence des politiques pour la nutrition constitue indéniablement un défi, ainsi que l'ont déclaré de nombreux orateurs. Cette approche a un coût. C'est un investissement qui nécessite beaucoup de ressources – de l'argent, du temps, un engagement important et beaucoup d'attention. Mais c'est un investissement qui est rentable – une fois achevé, il porte ses fruits importants pendant des générations.

Ce ne sont pas les connaissances qui manquent sur la façon de procéder pour parvenir à cet objectif. Paradoxalement, nous disposons actuellement des connaissances nécessaires mais nous n'agissons pas suffisamment. Les participants ont partagé avec nous leurs solutions nationales, notamment les politiques fiscales, les programmes d'éducation et de santé, les programmes d'alimentation scolaire, la promotion de l'allaitement au sein, la modification de la composition ou l'étiquetage des aliments. Ces connaissances, nous devons les utiliser et j'en donnerai quelques exemples.



Nous avons été mis au courant d'un grand nombre d'expériences nationales en matière d'élaboration et de mise en oeuvre de politiques et stratégies nutritionnelles multisectorielles en coordination avec les organisations et les ministères concernés, la société civile et le secteur privé. Ces politiques sont principalement axées sur l'agriculture familiale ou sur les programmes d'alimentation scolaire. Les réussites de nombreux pays tels que le Brésil (avec son Initiative Faim zéro qui a permis de sortir de la pauvreté 36 millions de Brésiliens) et l'Irlande, ont été particulièrement bien accueillies et ont retenu toute l'attention. Nous nous réjouissons également d'entendre que de nombreux pays élaborent des cadres juridiques et des mesures de politique fiscale concernant la taxation des produits alimentaires mauvais pour la santé, faisant suite à l'expérience de la taxation du tabac.

Aujourd'hui, nous pouvons également confirmer que nous avons les moyens, grâce notamment à l'analyse de la chaîne de valeur de l'offre et la demande d'aliments qui nous aident à nous pencher sur la totalité des éléments probants, des activités, des acteurs et des incitations du système alimentaire et nous pouvons mettre à l'épreuve l'hypothèse des avantages nutritionnels et des avantages économiques.

Malheureusement, nous remarquons également que malgré l'emploi de différents moyens, on constate encore dans de nombreux pays une progression de l'excès pondéral, de l'obésité et des maladies non transmissibles liées à l'alimentation. Il est donc impératif de prendre des mesures aussi radicales que possible pour inverser les tendances.

Lorsque nous établissons de nouvelles politiques et que nous renforçons celles qui existent, nous devons accroître la disponibilité et l'abordabilité d'aliments à valeur nutritive élevée et de régimes alimentaires variés. Il est tout aussi important de réduire les inégalités et de modeler la demande de consommation. Il est également nécessaire de sélectionner des chaînes de valeur tenant davantage compte de la nutrition, par exemple en améliorant la teneur en nutriments, en engageant des agents formateurs, en stimulant la demande.

Lorsque nous établissons des politiques, nous devrions privilégier les groupes les plus vulnérables: les nourrissons et les femmes. Les programmes nutritionnels scolaires nationaux et l'alimentation d'appoint pour les enfants sont un bon exemple de ces actions ciblées.

Cependant, il ne peut y avoir d'approche universelle. Les politiques devraient également tenir compte des contextes nationaux et des environnements culturels.

S'agissant des groupes vulnérables, nous devons reconnaître qu'une attention particulière pendant la session a été portée aux femmes. La dévolution de pouvoir aux femmes, y compris en ce qui concerne la propriété foncière, est considérée comme essentielle pour améliorer la nutrition. Étant donné que les femmes sont souvent les principales dispensatrices de soins, elles peuvent directement, par l'intermédiaire de leur propre situation en matière de nutrition, avoir une influence sur la nutrition de leurs enfants et de toute leur famille.

Lors de nos débats, il a été souligné que nous devons adopter des approches auxquelles soit associé l'ensemble des ministères, afin de faire en sorte qu'une réponse intersectorielle appropriée soit apportée aux questions nutritionnelles. Il nous apparaît tout à fait nécessaire d'insérer la nutrition dans les initiatives de coopération pour le développement, les politiques de développement économique et les stratégies de réduction de la pauvreté. La nécessité d'une étroite collaboration entre les secteurs de la santé, de l'agriculture et du commerce en vue d'obtenir des aliments de qualité et de renforcer les capacités de production de ceux-ci, est évidente. Il est indispensable que le secteur de l'éducation soit étroitement associé à la sensibilisation des populations et à la diffusion de connaissances de base en matière de santé, destinées aux groupes cibles essentiels que sont les enfants et leurs parents.

Cependant, le gouvernement ne peut tout faire.

Les participants au départ ont généralement estimé que nous devons mobiliser l'ensemble des parties et des secteurs de la société, et notamment la société civile et le secteur privé, afin de d'obtenir des interventions efficaces en réponse à la malnutrition sous toutes ses formes. N'oublions pas qu'un dialogue constructif avec tous les principaux acteurs est une condition préalable à une réussite commune. Ce dialogue, cependant, devrait être complété par les réglementations nécessaires, la santé publique ne pouvant être l'otage du profit économique. L'établissement d'un cadre national de reddition de comptes pour le secteur privé a été l'une des idées dont nous avons débattu dans la perspective d'une option possible.

Enfin, n'oublions pas la coopération internationale. Pour de nombreux pays, la première solution qui se présente pendant qu'ils adoptent des changements juridiques est de demander un appui par l'intermédiaire de l'assistance technique du système des Nations Unies, en particulier auprès de l'OMS et de la FAO, afin de renforcer et d'accélérer les efforts nationaux déployés pour remédier à l'incohérence des politiques.

Toutes les politiques pertinentes devraient être fondées sur les recommandations figurant dans les instruments mondiaux, notamment la stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé de l'OMS, le document final de l'ONU de 2011 sur les maladies non transmissibles, le document final de 2014 sur les maladies non transmissibles ou la Déclaration d'Helsinki sur l'intégration de la santé dans toutes les politiques.

Une coopération multilatérale multiforme est aussi absolument nécessaire et il est beaucoup question de l'importance des avantages qu'elle apporte.

Nous espérons que notre forte détermination exprimée lors de ces débats apportera les résultats attendus dans un proche avenir et dans l'ensemble des pays. Nous espérons qu'à la prochaine CIN, nous partagerons les réussites et non des exemples de politiques qui n'ont pas porté leurs fruits.

Je tiens à remercier de nouveau tous les participants à la Table ronde. J'ai la ferme conviction que les résultats des débats nous encourageront à faire le nécessaire pour améliorer la nutrition et la santé des populations. Après des décennies de désinvestissement dans la nutrition, nous avons là une occasion unique de faire en sorte que la faim et la malnutrition appartiennent au passé et non pas à l'avenir. Ne la laissons pas passer.

## **RÉSUMÉ DES PRÉSIDENTS DE LA TABLE RONDE 3**

### **Gouvernance et obligation redditionnelle en matière de nutrition**

La table ronde 3 sur la gouvernance et l'obligation redditionnelle en matière de nutrition est scindée en deux groupes de discussion, l'un mettant l'accent sur la gouvernance et l'autre sur l'obligation redditionnelle.

#### **Groupe 1: Gouvernance en matière de nutrition**

Le groupe de discussion 1 sur la **gouvernance en matière de nutrition** a examiné les principaux éléments nécessaires à une gouvernance efficace en matière de nutrition aux niveaux national et international et partagé des données d'expérience propres aux pays.

Il a souligné qu'une gouvernance efficace dans ce domaine joue un rôle clé dans le suivi des engagements intégrés dans la Déclaration de Rome sur la nutrition. Les questions de gouvernance et d'obligation redditionnelle jouent un rôle central dans l'intégration de la nutrition dans les priorités en matière de droits de l'homme et leur réalisation concrète.

Le groupe a mis en évidence les obstacles à surmonter pour que la gouvernance en matière de nutrition soit forte:

- 1) les signes de malnutrition sont souvent invisibles, et restent donc un problème caché;
- 2) des personnes souffrent de la malnutrition dans tous les pays dans le monde;
- 3) les personnes les plus touchées par la malnutrition sont généralement celles qui peuvent le moins s'exprimer dans la société et elles ne sont donc pas entendues;
- 4) la malnutrition est souvent mal mesurée et manque de visibilité;
- 5) la nutrition est devenue l'affaire de tous mais personne n'en assume la responsabilité; il est donc difficile de savoir qui est chargé de la nutrition dans les structures de gouvernance existantes;
- 6) l'éventail des perspectives au niveau national présentées dans les exposés.

Le groupe a souligné dans son ensemble qu'il était important de rendre visibles les questions liées à la nutrition et d'établir des mécanismes de gouvernance appropriés dans des ministères et départements clés, et que ces mécanismes étaient aussi importants aux niveaux national et mondial qu'au niveau local.

Le groupe s'est également interrogé sur la question de savoir s'il fallait créer une nouvelle organisation internationale sur la nutrition. Il a reconnu qu'il fallait des ressources considérables pour établir et gérer une nouvelle organisation, mais que les éléments nécessaires existaient déjà aux niveaux mondial, régional, national et local. Les ressources pourraient être mieux utilisées en améliorant et en renforçant les mécanismes de gouvernance existants.

La question de savoir si, comment et quand le secteur privé devait participer à l'élaboration des politiques et à la gouvernance en général a également été soulevée. Différents points de vue, avis et données d'expérience ont été échangés.

Le groupe de discussion 1 a tiré plusieurs grandes conclusions, notamment les suivantes:

1. Rendre la malnutrition visible: de nombreux effets de la malnutrition ne sont pas communiqués et les victimes les plus touchées par ce fléau sont invariablement invisibles et n'ont pas la possibilité de s'exprimer. Il est donc crucial d'accroître la visibilité de la nutrition. À cet égard, il conviendra de réaliser deux objectifs importants: améliorer la qualité et la fréquence des données et des informations sur la malnutrition ainsi que l'impact des programmes, et changer la terminologie utilisée pour les questions de nutrition. Par exemple, l'utilisation de l'expression «malnutrition chronique» minimise l'urgence qu'il y a à s'attaquer aux problèmes de nutrition.
2. Favoriser l'ouverture et la responsabilisation: ceux qui ont besoin d'agir doivent avoir les moyens de le faire, notamment en s'appuyant sur des données factuelles.
3. Mettre l'accent sur les besoins et sur les droits fondamentaux des personnes.
4. Travailler dans un cadre multipartite qui responsabilise les secteurs et les acteurs et les incite à réaliser les objectifs définis en matière de nutrition.
5. Reconnaître que les travaux sur l'amélioration de la nutrition doivent être politiques sans être partisans, afin que les changements de gouvernements n'entravent pas les efforts déployés dans ce domaine.
6. Demander à la FAO et à l'OMS d'élaborer une définition de la sécurité nutritionnelle.
7. Promouvoir une approche axée sur les résultats. La gouvernance ne doit pas être une fin en soi, mais un moyen de mettre fin à la malnutrition.
8. L'appropriation et la capacité de diriger sont des aspects essentiels de la gouvernance en matière de nutrition: la capacité de s'approprier la problématique nutritionnelle et de la faire avancer à tous les niveaux est nécessaire pour que la gouvernance soit efficace.
9. Il est essentiel d'incorporer les objectifs en matière de nutrition dans les objectifs de développement durable et de fournir d'urgence des contributions à cet égard.

## **Groupe 2: Obligation redditionnelle en matière de nutrition**

Le groupe de discussion 2 sur **l'obligation nutritionnelle en matière de nutrition** a examiné l'efficacité des mécanismes à disposition pour rendre compte de l'action menée. Des données d'expérience ont été échangées et plusieurs exemples au niveau national ont été étudiés. Le groupe a reconnu que l'obligation redditionnelle est souvent difficile à définir et encore plus difficile à mesurer. Pourquoi? De nombreuses manifestations d'une mauvaise nutrition sont invisibles, ou deviennent visibles seulement au bout d'un certain temps. De même, l'amélioration de la nutrition résulte des efforts combinés et coordonnés de nombreux secteurs et acteurs, un fait également mis en évidence par le groupe de discussion 1 et qui explique certains obstacles à la gouvernance en matière de nutrition.

Le groupe a indiqué qu'il était important que les mécanismes de reddition de comptes rassemblent différents secteurs. En outre, les exemples au niveau national ont permis de souligner que l'obligation redditionnelle devait être liée à des activités gouvernementales telles que la planification, l'établissement de budget, les prévisions de dépenses et l'obtention de résultats. Le groupe a insisté sur le fait qu'il était essentiel que les mécanismes de gouvernance – aux niveaux local, national, régional et mondial – fassent partie intégrante du système.

Un modèle d'obligation redditionnelle a été présenté, comprenant cinq étapes distinctes:

- 1) Définir les engagements, notamment quantifier ce que les États dépensent pour la nutrition, afin que les dépenses correspondent aux stratégies de nutrition.
- 2) Suivre les progrès accomplis, notamment en complétant les données lorsqu'elles sont insuffisantes et en ajustant les engagements budgétaires.
- 3) Évaluer l'action menée pour donner suite aux engagements.
- 4) Tirer parti des engagements, en transposant, si nécessaire, des objectifs mondiaux au niveau national.
- 5) Donner suite aux évaluations en utilisant les résultats pour sensibiliser l'opinion et veiller au respect des engagements, et en exploitant les travaux de recherche pour savoir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

Les perspectives des pays présentées dans les exposés ont montré que l'obligation redditionnelle est un élément fondamental de la bonne gouvernance. Le groupe a également insisté sur ce point. L'obligation redditionnelle doit être appliquée à la nutrition et à ses résultantes. Pour cela, il est impératif que la comptabilité publique soit transparente.

Le groupe a également souligné qu'il fallait établir des indicateurs pour suivre la réalisation des engagements pris au niveau national, ainsi que des mécanismes de coordination dans les pays afin de planifier, et de promouvoir, une meilleure nutrition.

Le groupe de discussion 2 a tiré plusieurs grandes conclusions, notamment les suivantes:

Premièrement, l'obligation redditionnelle est un facteur critique qui permet de transformer en résultats les engagements visant à améliorer la nutrition. Les progrès enregistrés dans le domaine de la nutrition dépendent énormément des systèmes mis en place pour rendre compte de l'action menée. Deuxièmement, certains mécanismes qui permettent de rendre compte des actions et des résultats existent mais doivent être renforcés. Il est important d'investir davantage dans ce domaine, afin de trouver davantage de mécanismes et des mécanismes plus efficaces. Troisièmement, les accords conclus au niveau mondial sont un cadre de référence et de comparaison utile pour définir et évaluer des résultantes au niveau national en matière de nutrition. Quatrièmement, il est nécessaire de se mettre d'accord sur les indicateurs et sur la collecte de données. Il faut améliorer les systèmes d'information en publiant régulièrement des rapports et des rapports plus détaillés et en publiant les résultats. Cinquièmement, la nutrition est une question transversale. Elle exige un engagement intégré, multisectoriel, et la société civile doit être partie prenante. Sixièmement, l'allocation des ressources doit être alignée sur les priorités définies en matière d'amélioration de la nutrition, ce qui nécessite de coordonner les activités de planification, d'établissement de budget et de mise en œuvre. Enfin, des efforts sont nécessaires pour intégrer plus largement la nutrition aux objectifs de développement durable.

La table ronde a permis de recueillir des informations importantes sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, et de formuler des recommandations concrètes pour orienter les travaux sur la gouvernance et sur l'obligation redditionnelle en matière de nutrition.

## **ANNEXE IV: LISTE DES PARTICIPANTS – PAYS ET ORGANISATIONS**

### **PAYS ET UNION EUROPÉENNE**

Afghanistan  
Afrique du Sud  
Albanie  
Algérie  
Allemagne  
Angola  
Arabie saoudite  
Argentine  
Arménie  
Australie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Bahreïn  
Bangladesh  
Belarus  
Belgique  
Bénin  
Bhoutan  
Bolivie (État plurinational d')  
Botswana  
Brésil  
Bulgarie  
Burkina Faso  
Burundi  
Cabo Verde  
Cambodge  
Cameroun  
Canada  
Chili  
Chine  
Chypre  
Colombie  
Congo  
Costa Rica

Côte d'Ivoire  
Croatie  
Cuba  
Danemark  
Djibouti  
Égypte  
El Salvador  
Émirats arabes unis  
Équateur  
Érythrée  
Espagne  
Estonie  
États-Unis d'Amérique  
Éthiopie  
Ex-République yougoslave de Macédoine  
Fédération de Russie  
Finlande  
France  
Gabon  
Gambie  
Géorgie  
Ghana  
Grèce  
Guatemala  
Guinée  
Guinée-Bissau  
Guinée équatoriale  
Haïti  
Honduras  
Hongrie  
Îles Salomon  
Inde  
Indonésie  
Iran (République islamique d')  
Iraq  
Irlande  
Islande  
Israël

Italie  
Japon  
Jordanie  
Kazakhstan  
Kenya  
Kirghizistan  
Kiribati  
Koweït  
Lesotho  
Lettonie  
Liban  
Liberia  
Libye  
Lituanie  
Luxembourg  
Madagascar  
Malaisie  
Malawi  
Maldives  
Mali  
Malte  
Maroc  
Mauritanie  
Mexique  
Monaco  
Mongolie  
Monténégro  
Mozambique  
Myanmar  
Namibie  
Népal  
Nicaragua  
Niger  
Nigéria  
Norvège  
Nouvelle-Zélande  
Oman  
Ouganda



Ouzbékistan  
Pakistan  
Panama  
Paraguay  
Pays-Bas  
Pérou  
Philippines  
Pologne  
Portugal  
Qatar  
République centrafricaine  
République de Corée  
Republique de Moldova  
République démocratique du Congo  
République démocratique populaire lao  
République dominicaine  
République populaire démocratique de Corée  
République tchèque  
République-Unie de Tanzanie  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Saint-Marin  
Samoa  
Sénégal  
Seychelles  
Sierra Leone  
Singapour  
Slovaquie  
Slovénie  
Somalie  
Soudan  
Soudan du Sud  
Sri Lanka  
Suède  
Suisse  
Swaziland  
Tadjikistan  
Tchad

Thaïlande  
Timor-Leste  
Togo  
Tonga  
Trinité-et-Tobago  
Tunisie  
Turquie  
Ukraine  
Union européenne (Organisation Membre de la FAO)  
Uruguay  
Venezuela (République bolivarienne du)  
Viet Nam  
Yémen  
Zambie  
Zimbabwe

**Membre associé**

Porto Rico (Membre associé de l’OMS)

## **OBSERVATEURS**

Ordre souverain de Malte

Palestine

Saint-Siège

## **SYSTÈME DES NATIONS UNIES**

Organisation des Nations Unies

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Organisation mondiale de la Santé (OMS)

Banque mondiale

Fonds international de développement agricole (FIDA)

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

Organisation mondiale du commerce (OMC)

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

Programme alimentaire mondial (PAM)

Bureau de la coordination des affaires humanitaires-ONU (OCHA)

Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire

Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies

Convention sur la diversité biologique (CDB)

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

## **AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

Bioersity International

Centre Sud

Commission économique eurasienne

Conseil nordique des ministres

Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI)

Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Organisation internationale de droit du développement

Organisation mondiale de la santé animale (OIE)

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CSP)

Système économique latino-américain (SELA)

Union africaine

Union du Maghreb arabe

## **ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DU SECTEUR PRIVÉ**

### ***Société civile***

1,000 Days

Acción Contra el Hambre

Action Against Hunger

Action contre la faim

Action pour la survie et le développement harmonieux de l'enfant

Adventist Development and Relief Agency

Alianza Enfermedades no Transmisibles Chile

Alliance for the Control of Tobacco Use and Health Promotion

American Society for Nutrition

Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women

Brahma Kumaris World Spiritual University

Bread for the World Institute

Breastfeeding Association of Zambia

Brot für die Welt

CARE International

Catholic Relief Services

Centre européen de gestion des politiques de développement

Centre for Equity Studies

Centre for Health, Education, Training and Nutrition Awareness

Centro Internazionale Crocevia

Chicago Council on Global Affairs

Civil Society Alliance for Nutrition Nepal

Coalition internationale Habitat

Concern Worldwide

Conseil international des femmes

Consortio por la Mar R.L.

Consumers International

Ecumenical Advocacy Alliance

Egyptian Initiative for Personal Rights

Enlaces Continentales Mujeres Indígenas Americas

Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales (FIFCLC)

Fédération internationale des mouvements d'adultes ruraux catholiques

Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM)

Fédération internationale du diabète

Fédération mondiale du Coeur (WHF)

Feed the Children

Food and Nutrition Society of Ethiopia

Food Security Working Group

Forum mondial des pêcheurs et des travailleurs de la pêche

Forum mondial des populations de pêcheurs

Global Health Advocates France

GOAL

Gorta-Self Help Africa

Health Related Information Dissemination Amongst Youth

Healthy Caribbean Coalition

Helen Keller International

Humana People to People

Infant and Pediatric Nutrition Association of the Philippines

Initiative micronutriments

Institut Max Planck d'anthropologie sociale

Institute of Development Studies

InterAction

Interchurch Organization for Development Cooperation

International Association of Students in Agriculture and Related Sciences

International Indian Treaty Council

International Medical Corps

International Public Health Agency

Kenya AIDS NGOs Consortium

La Via Campesina

Mouvement international de la jeunesse agricole et rurale catholique

Movement of Small Farmers

Movimiento Agroecológico de América Latina y el Caribe

National Council for Food and Nutrition Security

Nutritional Health Alliance

Passionists International

Peoples Health Movement

Plan International

Plateforme des acteurs de la société civile au Bénin

Plate-forme des organisations paysannes de l'Afrique centrale

Prisma

Proyecto AliMente México

Public Health Institute

Réseau d'information et d'action pour le droit à se nourrir (FIAN)

Réseau des organisations paysannes et de producteurs agricoles de l'Afrique de l'ouest

Réseau international des groupes d'action pour l'alimentation infantile

RESULTS Educational Fund

Rotary International

Save the Children

Scaling Up Nutrition Civil Society Organization Kenya

Service chrétien mondial

Slow Food

SNV Organisation néerlandaise de développement

Société internationale pour le développement (SID)

Terra Nuova Centro per il Volontariato ONLUS

The Hunger Project



The NCD Alliance

Uganda Civil Society Coalition on Scaling up Nutrition

Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA)

Urbain-Rural: Générer des échanges nouveaux entre citoyens

WaterAid

Welthungerhilfe e.V.

World Alliance for Breastfeeding Action

World Alliance of Mobile Indigenous People

World Cancer Research Fund International

World Chefs/Feeding Good

World March of Women in Mozambique

World Obesity Federation

World Public Health Nutrition Association

World Vision

World Vision International

Zambia Alliance of Women

### ***Secteur privé***

Agency for Research and Information on Fruit and Vegetables

Ajinomoto Co. Inc.

Alliance coopérative internationale (ACI)

Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition (AMAN)

Amway Corporation

Associação Brasileira da Indústria da Alimentação

Association européenne pour le droit de l'alimentation

Association internationale des fabricants d'aliments pour l'enfance (IFM)

Badische Anilin- und Soda-Fabrik

Bayerische Motoren Werke

Cargill Inc.

Centre McGill de convergence de la santé et de l'économie

Coca-Cola Company

Confédération des industries agroalimentaires de l'Union européenne (CIAA) - FoodDrinkEurope

Deere & Company

DSM

Dutch Dairy Association

Edesia Inc.

Elanco

Elanco Animal Health

Fédération internationale du lait (FIL)

Fédération internationale pour la santé animale

Firmenich

Fromageries Bel

Gallup

German Federation for Food Law and Food Science

Global Dairy Platform Inc.

Global Harvest Initiative

Groupe Ferrero

Groupe Spéciale Mobile Association

Grupo Bimbo

International Agri-Food Network (Réseau international agroalimentaire) (IAFN)

International Egg Commission

International Feed Industry Federation

International Food and Beverage Alliance

International Poultry Council

LB Bulgaricum PLC

Mars Inc.

McDonald's Corporation

Mead Johnson Nutrition

Monsanto International Sarl

National Fisheries Institute

Nutriset

Office international de la viande

P.T. Indofood Sukses Makur Tbk

Protein Kissè-La

Pulse Canada

Results for Development Institute

Royal DSM

Royal FrieslandCampina

Scaling Up Nutrition Business Network

Sociedad Química y Minera Europe NV

Unilever

Unione Importatori Esportatori Industriali Commissionari Grossisti Ingrassatori Macellatori Spedizionieri  
Carni Bestiame e Prodotti Derivati

US Council for International Business

World Farmers Organisation

Yara International ASA

### ***Fondations***

Access to Nutrition Foundation

Children's Investment Fund Foundation

Fondation Bill et Melinda Gates

HealthBridge Foundation of Canada

Wellcome Trust

Wemos Foundation

## ANNEXE V: LISTE DES DOCUMENTS

### Documents de travail

|                    |   |
|--------------------|---|
| ICN2 2014/1 Rev.1  | Ordre du jour provisoire  |
| ICN2 2014/2        | Document final de la Conférence: Déclaration de Rome sur la nutrition |
| ICN2 2014/3 Corr.1 | Document final de la Conférence: Cadre d'action                       |

### Documents d'information

|                        |  |
|------------------------|--|
| ICN2 2014/INF/1 Rev.1  | Calendrier provisoire  |
| ICN2 2014/INF/2 Rev.1  | Préparatifs de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition  |
| ICN2 2014/INF/3 Rev.1  | Liste provisoire des documents   |
| ICN2 2014/INF/4        | Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote soumise par l'Union européenne et ses États membres |
| ICN2 2014/INF/5 Corr.1 | Note des coprésidentes sur les documents finaux de la Conférence   |

### Tables rondes - documents de base

|                |   |
|----------------|---|
| ICN2 2014/RT/1 | Table ronde 1 – La nutrition dans le programme de développement pour l'après-2015 |
| ICN2 2014/RT/2 | Table ronde 2 – Améliorer la cohérence des politiques en matière de nutrition     |
| ICN2 2014/RT/3 | Table ronde 3 – Gouvernance et obligation redditionnelle en matière de nutrition  |







